

LIBRARY

COMITEXTIL

Comité de Coordination des Industries Textiles
de la Communauté Economique Européenne

Coördinatiecomité van de Textielnijverheid
van de Europese Economische Gemeenschap

Comitato di Coordinamento delle Industrie Tessili
della Comunità Economica Europea

Koordinationskomitee der Textilindustrien
der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft

Coordination committee for the Textile Industries
in the European Economic Community

Koordinationskomité for Textilindustriene
i Det europeiske økonomiske Fællesskab

BULLETIN 78/5



S O M M A I R E

S U M M A R Y

*

*

Communication de la Commission au Conseil sur les orientations générales pour une politique sectorielle textile/habillement.

I.- Introduction

II.- Données du problème

III.- Objectifs généraux pour le secteur textile/habillement

IV.- Orientations spécifiques :

1. Adaptation de la structure industrielle et commerciales par le dynamisme concurrentiel et par la coordination des politiques textiles des Etats membres
2. Amélioration de l'information économique et commerciale
3. Développement technologique et créativité
4. Interventions des pouvoirs publics
5. Promotion des exportations et action sur l'environnement international
6. Coopération avec le tiers-monde

CONCLUSIONS

Annonce I : Aspects économiques et données statistiques

Annonce II : Le régime des importations textiles

Annonce III

Commission communication to the Council on general guidelines for a textiles and clothing industry policy.

1 I.- Introduction

2 II.- The problem

4 III.- General objectives for the clothing and textile sector

IV.- Specific guidelines :

- 5 1. Adapting industrial and commercial structures through competitive drive and by coordinating the textile policies of the Member States.
- 6 2. Improving the flow of economic and commercial information
- 7 3. Technological development and creativity
- 7 4. Public authority intervention
- 7 5. Promoting exports and action on the international environment
- 8 6. Cooperation with the third world

10 CONCLUSION

11 Annex I : Economic aspects and statistics

22 Annex II : The textile imports regime

26 Annex III

Commerce Textile Mondial

Conférence Internationale organisée à Londres par la "British Textile Confederation" les 25 - 26 mai 1978.

I.- Point de vue du Gouvernement du R.U.
Le Rt. Hon. Edmund Dell, M.P., Ministre du Commerce

II.- Point de vue américain
Robert S. Small, Président de l' American Textile Manufacturers' Institute

World Textile Trade

International Conference, organized in London by the "British Textile Confederation on May 25 - 26, 1978.

I.- The U.K. Government View
The Rt. Hon. Edmund Dell, M.P., Secretary of State for Trade.

II.- The American View
Robert S. Small, President of the "American Textile Manufacturers' Institute"

-----ooOoo-----

-----ooOoo-----

C O M I T E X T I L

24, rue Montoyer - 1040 BRUXELLES

Télex 02 / 22 380 Tél. (02) 511.70.32 - 511.18.77/-78 - 511.49.60

1ère Partie

**Communication de la Commission au Conseil
sur les orientations générales pour une politique
sectorielle textile / habillement**

**Commission communication to the Council
on general guidelines for a textiles and clothing
industry policy**

I.— Introduction**II.— Données du problème****III.— Objectifs généraux pour le secteur
textile / habillement****IV.— Orientations spécifiques**

1. Adaptation des structures industrielles et commerciales par le dynamisme concurrentiel et par la coordination des politiques textiles des Etats membres.
2. Amélioration de l'information économique et commerciale
3. Développement technologique et créativité
4. Interventions des pouvoirs publics
5. Promotion des exportations et action sur l'environnement international
6. Coopération avec le tiers-monde

CONCLUSIONS

Annexe I : Aspects économiques et données statistiques

Annexe II : Le régime des importations textiles

Annexe III

I.— Introduction**II.— The problem****III.— General objectives for the clothing and textile sector****IV.— Specific guidelines**

1. Adapting industrial and commercial structures through competitive drive and by co-ordinating the textile policies of the Member States.
2. Improving the flow of economic and commercial information
3. Technological development and creativity
4. Public authority intervention
5. Promoting exports and action on the international environment
6. Cooperation with the third world

CONCLUSION

Annex I : Economic aspects and statistics

Annex II : The textile imports regime

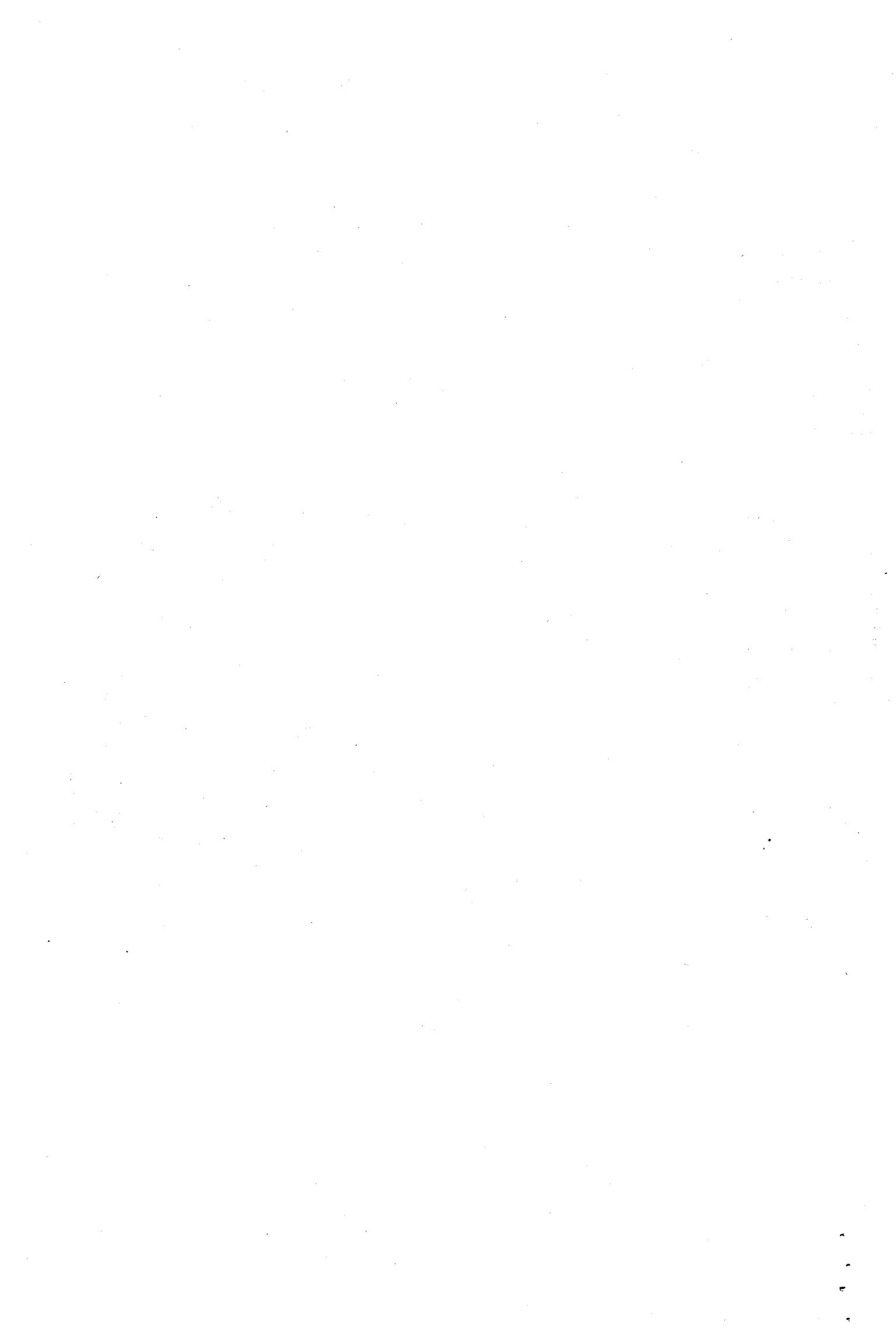
Annex III

x

x x

x

x x



I. INTRODUCTION.

Cette communication présente les orientations générales que la Commission propose pour une adaptation du secteur textile/habillement aux conditions de la concurrence internationale.

Elle répond à une demande du Conseil Européen de décembre 1977 : "Dans le but d'adapter l'appareil de production européen aux nouvelles conditions du marché communautaire et mondial,. Les solutions aux problèmes structurels qui sont communs à tous les Etats membres doivent être recherchées de plus en plus au niveau communautaire, notamment pour la sidérurgie, le textile et la construction navale".

Elle s'inscrit par ailleurs dans le contexte plus général du "Rapport sur certains aspects structurels de la croissance"(1). Ce rapport fonde la stratégie de la croissance de la Communauté sur l'initiative des entreprises. Il met en évidence la nécessité d'un véritable marché commun de dimension continentale pour que puisse jouer pleinement le dynamisme des entreprises. Et il précise le rôle d'encadrement et de soutien à jouer par les pouvoirs publics, d'une manière générale et à l'égard de certains secteurs.

Cette communication ne comprend pas encore le détail de la politique à suivre. La Commission estime en effet indispensable de consulter au préalable les entreprises et associations professionnelles, les organisations syndicales et les instances gouvernementales nationales. Ces consultations permettront de mieux identifier les véritables problèmes et ainsi de mieux cerner les actions qu'il conviendra d'entreprendre.

C'est dans cette perspective que se tiendront avant la fin de l'année, en étroite collaboration avec COMITEXTIL et l' AEIH (2), une série de consultations entre la Commission et les diverses branches d'activité textile/habillement. Pour permettre à l'industrie communautaire de mieux évaluer le marché et ses évolutions, des discussions auront lieu avec les associations représentatives de la distribution et de la consommation. Il y aura parallèlement des consultations avec les organisations syndicales.

I. INTRODUCTION.

This paper sets out the Commission's proposals for general guidelines for adapting the textile and clothing industries to the conditions of international competition.

The paper is a reply to the following statement of the European Council meeting held in December 1977 : "With the aim of adapting the European production machine to the new conditions on the Community and world markets, solutions to the structural problems which are common to all Member States must increasingly be sought at Community level, particularly for the iron and steel, textile and shipbuilding industries."

It also fits into the more general context of the Report on some structural aspects of growth, (1) which should be consulted. This bases the Community's strategy for growth on company initiative. It emphasizes the need for a true common market on a continental scale if the drive of undertakings is to have full scope. It also sets out the lead and support the authorities could give, both generally and in respect of certain sectors.

This paper does not enter into detail yet about what policy should be adopted, as the Commission considers that the undertakings, manufacturers' associations, trade unions and national governments should first be consulted. This would help to identify the problems and the specific measures required.

It is with this aim in view that before the end of the year the Commission, in close collaboration with COMITEXTIL and the European Clothing Manufacturers Association, will be arranging a number of consultations for the various subsectors of the textile and clothing industries. Discussions will be held with associations representing distribution in order to put the Community industry in a better position to assess the market and its trends. Parallel discussions will be held with the trade unions.

(1) COM (78) 255 final du 22 juin 1978

(2) Association Européenne des Industries de l'Habillement.

(1) COM (78) 255 final of 22 June 1978.

II. DONNEES DU PROBLEME.

- 1) Les industries textiles/habillement occupent une place importante dans l'économie de la Communauté : elles assurent environ 10 % de l'emploi salarié dans l'industrie et on peut estimer à quelque 8 % leur contribution — en termes de valeur ajoutée — à l'activité industrielle de la Communauté.

Elles sont caractérisées par : un très grand nombre de stades de transformation et d'entreprises; la prédominance de petites et moyennes entreprises dans certaines branches, et particulièrement l'habillement; un éventail de fabrication extrêmement diversifié par la nature des produits et des débouchés; des fluctuations très accentuées de la demande; une proportion très élevée de main-d'œuvre féminine; une forte concentration dans certaines régions, où elle constitue une part importante de l'activité économique.

- 2) Depuis de nombreuses années, ces industries éprouvaient déjà des difficultés résultant notamment de la faible croissance de la demande interne et du développement rapide de l'industrialisation textile du tiers monde.

La croissance relativement lente de la production s'est accompagnée d'efforts d'adaptation et d'innovation des entreprises, et de gains de productivité. Il en est résulté une régression sensible de la main-d'œuvre (absorbée toutefois par l'expansion rapide d'autres secteurs de l'économie lorsque la conjoncture générale était favorable) et de nombreuses fermetures d'usines.

La crise de 1974/75 a été particulièrement sensible pour le textile/habillement, car elle a coïncidé avec une brusque expansion des importations textiles à bas prix. Les moyens financiers des entreprises ont été affectés, et les plus dynamiques éprouvent des difficultés à poursuivre ou à accélérer les efforts de modernisation requis.

- 3) Le secteur textile/habillement est un important fournisseur d'emplois, indispensable à l'équilibre industriel, social et régional de l'économie communautaire. La diminution de l'emploi est intervenue de façon irrégulière et par à-coups et, à cause de la localisation particulière de cette industrie, a entraîné des conséquences structurelles graves pour un grand nombre de régions de la Communauté. La politique à suivre doit être orientée vers une adaptation équilibrée aux nécessités de la restructuration et de la reconversion qui s'imposent en raison du progrès technologique ainsi que de la nouvelle répartition internationale du travail. Elle devra tenir compte également des caractéristiques spécifiques de la branche en question tant du point de vue de la localisation qu'en ce qui concerne le type d'entreprises et la structure de la main-d'œuvre (âge, qualifications, forte concentration féminine).

- 4) Le secteur textile/habillement est également un élément essentiel de l'équilibre des structures économiques de la Communauté en raison de ses liens étroits avec d'autres activités économiques importantes comme la chimie, les industries mécaniques . . . certaines branches du secteur tertiaire comme la recherche, la distribution . . .

II. THE PROBLEM.

1. The textile and clothing industries occupy an important position in the Community economy : they provide approximately 10 % of wage-earning industrial jobs and it is estimated that, in terms of added value, they account for some 8 % of the Community's industrial activity.

Their main features are : numerous processing stages and a very large number of undertakings; a preponderance of small and medium-sized undertakings in some subsectors, particularly in the clothing industry; a range of production that is highly diversified as to products and outlets; very marked fluctuations in demand; a very high proportion of women in the labour force; heavy concentration in certain regions, where they represent a large proportion of economic activity.

- 2) These industries have already been in difficulties for many years, mainly as a result of the slow growth rate of internal demand and the rapid industrialization of textile production in the third world.

The relatively slow expansion in production went hand in hand with undertakings' efforts to adjust and innovate and an improved productivity. The result was a noticeable cutback in the labour force (absorbed by rapid expansion in other sectors when the economy was healthy) and the closing down of many factories.

The economic crisis of 1974/75 particularly affected textiles and clothing because it coincided with a sharp increase in imports of inexpensive textiles. The financial reserves of undertakings were affected and even the most dynamic ones are finding it difficult to keep up or intensify the necessary efforts to modernize.

- 3) The textile industry is a big employer and as such is essential for the industrial, social and regional balance of the Community's economy. The loss of jobs has not been steady but came in sudden drops which, given the siting of this industry, has meant serious structural problems for many Community regions. Any policy should therefore concentrate on a balanced adjustment to the requirements of restructuring and industrial conversion dictated by technological progress and the new international division of labour. It should also take into account the specific characteristics of the subsector concerned as regards siting, the type of enterprise and the structure of the labour force (age, qualifications, high concentration of women).

- 4) The textile and clothing industry is also an essential factor in the balancing of the Community's economic structures because of its close links with other major industries (e.g. chemicals and mechanical engineering) and certain branches of the tertiary sector (e.g. research and distribution).

- 5) La Communauté a, dans un contexte de crise exceptionnelle, négocié avec les pays fournisseurs de textile à bas prix des accords contraignants qui procurent à l'industrie communautaire de ce secteur une période de répit jusqu'en 1982, que celle-ci doit mettre à profit pour entreprendre ou accentuer les efforts d'adaptation aux conditions de concurrence, tant au niveau communautaire qu'international. Faute d'une telle prise de conscience, les accords textiles n'offrent aux industries de la Communauté qu'une sécurité trompeuse.
- Cet effort est impératif parce que la Communauté s'y est engagée dans le cadre de l'AMF et que ses partenaires en ont fait, au moment de la négociation des accords bilatéraux, une condition politique de leur acceptation;
 - Les mesures commerciales contraignantes arrêtées en 1977, largement favorables à l'industrie communautaire, ont un caractère essentiellement transitoire, elles viennent à expiration à la fin de 1982. En outre, l'accord multifibres expire fin 1981 et on ne sait pas encore s'il pourra être renouvelé et, le cas échéant, dans quelles conditions.
 - La Communauté doit contribuer à l'effort d'adaptation mutuel qui doit être entrepris du fait de son prochain élargissement à trois pays eux-mêmes fournisseurs significatifs de textiles (Grèce, Portugal, Espagne) et dotés au moins dans certains secteurs d'une industrie très compétitive.
- 5) Against the background of an exceptional crisis, the Community negotiated very stringent agreements with those countries supplying cheap textiles which give the Community industry a breathing space until 1982 — an opportunity which it must use the launch, or speed up, its efforts to adapt to the conditions of both Community and international competition. Unless the industry does adapt, the textile agreements will merely have provided a false sense of security.
- The opportunity must be used because the Community is committed under the MFA, its partners having made such a commitment a condition at the time of the bilateral negotiations.
 - The binding commercial measures adopted in 1977, which very much favoured the Community industry, were essentially transitional, and they expire at the end of 1982. Furthermore the Multifibre Arrangement expires at the end of 1981 and it is not yet known whether it will be possible to renew it and, if so, on what terms.
 - The Community must play its part in the shared effort of adaptation which will be necessary when three new countries join (Greece, Portugal and Spain), themselves major suppliers of textiles and — in some subsectors at least — highly competitive.

III. OBJECTIFS GENERAUX POUR LE SECTEUR TEXTILE/HABILLEMENT.

Il importe de disposer en Europe d'une industrie textile/habillement hautement performante, capable d'affronter la concurrence internationale et d'assurer un volume important d'emplois sur une longue période.

Cet objectif central comporte plusieurs aspects :

1. Il convient d'encourager le dynamisme des entreprises, qui doit être le principal ferment du progrès et de l'adaptation du secteur, vers le développement des points forts. Cela implique une coordination étroite des politiques des Etats membres et le respect de l'encadrement des aides défini par la Commission, afin qu'elles ne faussent pas les conditions de concurrence et facilitent les adaptations requises.
2. La réalisation d'une haute capacité concurrentielle, seule garante du maintien de l'emploi à plus long terme, peut comporter dans certains cas des réductions d'emploi. Il faudra prévoir à cet égard des aides appropriées pour la reconversion, la création d'emplois nouveaux, la requalification de la main-d'œuvre, et si nécessaire d'autres mesures dans le domaine social.
3. Il faut assurer la pleine intégration du secteur dans les échanges internationaux, en ce qui concerne tant les importations que les exportations, et faire comprendre et accepter notre politique par nos partenaires commerciaux industrialisés et en voie de développement.

III. GENERAL OBJECTIVES FOR THE CLOTHING AND TEXTILE SECTOR.

It is essential for Europe to have a highly efficient textile and clothing industry capable of competing internationally and providing a large number of jobs over a long period.

This objective has several aspects :

1. Companies' own industrial drive — and this should be the prime mover of progress and adaptation in the industry — should be channelled to the developing of points of strength. This implies close coordination between the policies of the Member States and adherence to a framework for aids, established by the Commission so that they do not distort the conditions of competition but do facilitate the necessary adaptations.
2. Great competitiveness, the only guarantee for maintaining jobs in the longer term, might in some instances require cuts in the present number of jobs. It will therefore be necessary to provide aid for converting undertakings, job creation, retraining the labour force and other social measures if necessary.
3. The industry must be fully integrated into the international trade system, in terms of imports and exports, and our industrialized and developing trading partners must be brought to understand and accept our policy.

IV. ORIENTATIONS SPECIFIQUES.

1. Adaptation des structures industrielles et commerciales par le dynamisme concurrentiel et par la coordination des politiques textiles des Etats membres.

La modernisation et la survie d'un secteur qui compte plusieurs dizaines de milliers d'entreprises se fera principalement par le dynamisme des firmes elles-mêmes et par une concurrence efficace.

- a) Dans beaucoup de branches, la gestion des entreprises est le facteur explicatif principal des succès ou des échecs constatés. Les éléments essentiels de la performance font défaut dans beaucoup de firmes en difficulté, alors qu'ils ont été systématiquement développés dans les entreprises les plus dynamiques.

Il s'agit notamment de :

- . la politique de produits/marchés
- . l'existence d'un département actif de marketing et de promotion commerciale
- . la qualité des systèmes d'information et de gestion
- . l'équilibre entre la production, le marketing et la recherche.

La Commission examinera, notamment dans le cadre des consultations, l'opportunité et les possibilités pour les pouvoirs publics d'aider les entreprises dans ces efforts, en particulier lorsqu'il s'agit d'initiatives de groupes de petites et moyennes entreprises (soutien à des projets-pilotes; participation au financement de bureaux d'études ou de consultants; . . .). Il appartient à la Communauté de promouvoir l'échange d'informations entre les Etats membres sur les actions qu'ils entreprennent et l'expérience qu'ils en tirent, de manière à pouvoir s'inspirer des cas les plus probants et, lorsque cela est approprié, de les généraliser à l'échelon communautaire;

Pour certaines branches dans lesquelles l'évolution de la technique conduit à une haute intensité de capital, les consultations pourraient en outre permettre de déceler dans quelle mesure l'équipement existant dénote certaines lacunes, et les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour répondre à ce problème.

- b) Le maintien d'une concurrence efficace (workable competition) est sans doute l'instrument d'adaptation le plus rapide et le plus sûr dans une industrie comptant un tel nombre d'entreprises. Afin d'assurer cette concurrence efficace, la Commission veillera particulièrement à suivre les actions entreprises dans les Etats membres; elle assurera la conformité des interventions publiques nationales avec les dispositions du Traité CEE et avec les lignes directrices que la Commission a fait connaître aux Etats membres par ses recommandations et par ses encadrements en matière d'aide au textile/confection de 1971 et 1977 (1)

IV. SPECIFIC GUIDELINES.

1. Adapting industrial and commercial structures through competitive drive and by coordinating the textile policies of the Member States.

The modernization and survival of a sector made up of tens of thousands of firms, will depend chiefly on the vitality of the firms themselves and on effective competition.

- a) In many subsectors the management of an undertaking is the principal factor in success or failure. Essential performance characteristics are absent in many firms in difficulties, yet they have been systematically developed in the more dynamic undertakings.

Chief among these characteristics are :

- . a product and market policy;
- . the existence of an active marketing and sales promotion department
- . the quality of information and management systems
- . the balance between production, marketing and research.

In the consultations, the Commission will be looking into ways and means for the public authorities to help undertakings in these areas, particularly where groups of small and medium-sized undertakings are concerned (support for pilot projects, contributing towards the financing of market research agencies and consultants' fees, etc.). It is the Community's responsibility to encourage the exchange of information between Member States on the action they are taking and the lessons to be learnt, so that the most convincing results can be drawn upon and, where appropriate, applied throughout the Community;

In addition, for some subsectors where technological developments dictate enormous capital investment, the consultations might cast light on the extent to which existing plants and equipment are deficient and what resources might be brought to bear to deal with the problem.

- b) There is no doubt that workable competition is the fastest and most reliable instrument for adapting an industry made up of so many undertakings. To ensure the introduction of workable competition, the Commission will carefully monitor all action by the Member States; it will see to it that any intervention by national public authorities complies with the EEC Treaty and with the guidelines addressed by the Commission to the Member States in the 1971 and 1977 recommendations and outline directives on aid to textiles and the ready-made clothing industry (1).

(1) Voir aussi la communication de la Commission au Conseil sur "La Politique de la Commission en matière d'aides sectorielles". COM (78) 221 final du 25 mai 1978.

(1) See also the communication from the Commission to the Council on Commission policy on sectoral aid schemes (COM (78) 221 final of 25 May 1978).

2. Amélioration de l'information économique et commerciale.

La Commission estime que l'information permanente est un élément fondamental d'appréciation pour tout effort d'adaptation de l'industrie textile communautaire. Cette information permanente doit être accessible à toutes les entreprises textiles.

a) Statistiques industrielles du secteur textile/habillement.

La Commission renouvelera les initiatives qu'elle a déjà prises pour combler les lacunes que présentent encore -notamment en matière d'habillement- les statistiques de production harmonisées au plan communautaire.

Toutes ces statistiques doivent être cohérentes, c'est-à-dire permettre de voir l'évolution de la situation au niveau de toute la chaîne textile/habillement.

La Commission est en train de mettre en place un "tableau de bord" trimestriel des secteurs textiles/habillement, instrument d'observation de nature plus synthétique, où seront mises à jour, le plus rapidement possible, les principales données de base permettant de juger de l'évolution à la fois à court et moyen terme des principaux facteurs économiques du secteur (production, emploi, commerce extérieur, demande intérieure, etc.). Ce stock minimum de données chiffrées sera disponible à tout moment.

b) La connaissance approfondie du marché communautaire et de son évolution est un instrument qui a manqué jusqu'à présent, notamment aux entreprises petites et moyennes qui ne sont pas en mesure de créer elles-mêmes leurs systèmes d'information. Or cette connaissance est vitale pour la gestion, vu le grand nombre et la complexité des différents stades de transformation de la matière première au produit final, qui rend difficile l'adaptation à la demande finale du rythme d'activité des entreprises en amont de la chaîne textile.

Dans ce contexte, l'action doit porter sur la connaissance des stocks et de la consommation au stade final. Cette action doit être entreprise par les moyens qui dépassent le strict cadre statistique; elle implique des enquêtes régulières et un système d'information constant par des méthodes appropriées analogues aux enquêtes de marché.

Dans ce domaine encore, la Commission s'attend à ce que les consultations envisagées permettront de préciser les besoins et les moyens pour y faire face.

2. Improving the flow of economic and commercial information.

The Commission considers that the constant availability of information is an essential tool for assessing measures to adapt the Community's textile industry. A constant supply of information of this type should be accessible to all textile undertakings.

a) Industrial statistics for the textile and clothing industries

The Commission will take further steps to fill the gaps in the harmonized production statistics for the Community as a whole, particularly for the clothing industry.

All these statistics must be comparable; in other words, they must reflect the situation along the entire textile and clothing chain.

The Commission is preparing to put out a quarterly monitoring statement on the textile and clothing industry. This will be a more succinct report, in which the basic data required for assessing both short and medium-term trends in the principal economic factors (production, employment, external trade, internal demand, etc) will be updated as quickly as possible. This summary of statistics will be accessible at all times.

b) So far, it has primarily the small and medium-sized undertakings which cannot set up their own information systems, which have lacked the instrument of a detailed knowledge of the Community market and changes in it. This knowledge is vital to management because of the many complex working stages between raw material and finished product, which make it difficult to adjust the activities of undertakings further up the textile chain to end demand.

Information should therefore be concentrated on final consumption and extend beyond the strict limits of statistics; it implies regular surveys and a system for the constant provision of information using methods similar to those used in market surveys.

Here, too, the Commission hopes that the consultations to be held will make it possible to define requirements and ways and means of meeting them.

3. Développement technologique et créativité.

L'industrie communautaire doit valoriser au maximum les atouts qu'elle possède en matière de technologie, spécialisation et créativité. Ceci implique l'intensification des efforts de recherche et d'innovation.

On citera, à titre d'illustration, le lancement de nouveaux produits adaptés à l'évolution du mode de vie (sport, loisir, ameublement), l'exploitation optimale des changements de la mode (utilisant l'avantage de la proximité du marché), la mise en oeuvre de nouvelles matières.

Ces actions relèvent essentiellement des initiatives privées. Certains Etats membres ont développé des programmes de soutien dans ce domaine, et il semble opportun d'en assurer une plus grande efficacité par des efforts de coordination et des initiatives au niveau communautaire.

Dans cet ordre d'idées, il convient de rappeler le premier programme commun de recherche collective financé en partie par les instances communautaires. Une extension de ce programme est actuellement en préparation sur la base de projets déjà largement avancés de Comitextil.

La Commission se propose aussi d'organiser, avec l'Association Européenne des Industries de l'Habillement des journées européennes sur l'innovation technologique dans le but d'informer les dirigeants des entreprises, surtout petites et moyennes, sur les possibilités de technologies existantes ou sur le point d'être opérationnelles.

4. Interventions des pouvoirs publics.

La mise en oeuvre de la plupart des orientations esquissées relève essentiellement du rôle des entreprises.

Les interventions financières de la Communauté, qui pourront être conjuguées avec les interventions nationales, devront être cohérentes et respecter comme ces dernières, les encadrements en matière d'aide textile/confection définis par la Commission, pour faciliter les adaptations et autres objectifs spécifiques de politique sectorielle qui auront été définis.

Le rôle du Fonds social européen sera fondamental à l'avenir pour financer les opérations sociales qui doivent faire partie intégrale de la politique de restructuration.

5. Promotion des exportations et action sur l'environnement international.

a) La Communauté est le premier exportateur mondial de textile/habillement. Elle doit intensifier ses efforts en vue de développer ses ventes sur ces marchés traditionnels et en conquérir de nouveaux.

3. Technological development and creativity.

The Community industry must make the most of its advantages as regards technology, specialization and creativity. This means stepping up research and innovation.

Examples would be the launching of new products adapted to changes in life style (sports, leisure, furnishings), fully exploiting changes in fashion (taking advantage of the proximity of the market), and the use of new materials.

Such activities belong essentially to private enterprise. Some Member States have programmes in support of this type of activity and now would appear to be the time to ensure that these programmes become more effective by coordinating such initiatives at Community level.

In this connection attention should be drawn to the first common research programme partly financed by Community agencies. Preparations are under way to extend this programme on the basis of some Comitextil projects which are well advanced.

In conjunction with the European Association of Clothing Industries, the Commission is planning a European conference on technological innovation, aimed at providing information for company directors, - particularly of small and medium-sized undertakings - on the potential of existing technology and technology about to become operational.

4. Public authority intervention.

Implementation of most of the policy points set out above is chiefly a matter for the enterprises concerned.

The Community's financial aids, which could be combined with national aids, must be coordinated and, like the latter, abide by the aid directives to the textile and ready-made clothing industry issued by the Commission, so as to facilitate adaptation and any other sectoral policy objectives agreed upon.

The European Social Fund will have a fundamental part to play in the future financing of social operations which must be an integral part of restructuring policy.

5. Promoting exports and action on the international environment.

a) The Community is the world's leading exporter of textiles and clothing. It must step up its efforts to expand sales in its traditional markets and win new ones.

Plusieurs éléments militent en faveur d'une telle politique :

- faible croissance du marché intérieur;
 - nécessité de cadences de fabrication élevées et donc de larges débouchés pour amortir les investissements très importants qu'exigent le progrès technologique dans l'équipement et l'incorporation d'un "know how" élevé dans les crénaux d'exportation qui restent ouverts à l'industrie communautaire.
 - bonne réputation dont jouissent déjà nos produits à l'étranger dans le domaine de l'innovation et de la mode.
- b) Outre une action communautaire constante sur le plan international comme mentionné ci-dessous, l'appui des pouvoirs nationaux et communautaires pourrait également se manifester par le soutien à des actions ponctuelles, certes déjà entreprises, mais qui pourraient être intensifiées par exemple en matière de prospection de marchés nouveaux et étude de leurs mécanismes d'accès, organisation de missions à l'étranger, campagnes publicitaires, foires, expositions spécialisées, etc.
- Ces domaines enfin offrent un vaste champ de possibilités à la collaboration inter-entreprises au plan national ou communautaire, et à la coordination des efforts nationaux.
- c) La Communauté entend faire des efforts pour réduire les obstacles aux échanges internationaux, et dans cette perspective, il est indispensable que tous ses partenaires, industrialisés et en voie de développement, fassent de même.

La Commission s'efforcera de promouvoir des règles de bonne conduite dans les échanges internationaux textiles. Elle portera d'une manière systématique son action au plan multilatéral et bilatéral dans toutes les enceintes appropriées, car en matière de réduction des barrières aux échanges internationaux textiles, elle estime qu'une réciprocité réelle est indispensable.

6. Coopération avec le tiers-monde.

La Communauté a déjà souligné, à l'intention des pays en voie de développement, les risques que présenterait pour eux, dans le contexte mondial actuel, une industrialisation trop axée sur le textile/habillement et les a invités à promouvoir une diversification de leurs activités industrielles dans leurs plans de développement.

La Communauté devra toutefois tenir compte des relations d'interdépendance qui existent d'ores et déjà entre elle et certains pays en voie de développement dans le secteur textile. Les industries de ces pays se sont montées dans le cadre d'une coopération industrielle. Elles fonctionnent en partie sur la base de demi-produits européens et leur gamme de production est souvent complémentaire de celle de leurs commanditaires. Cette complémentarité qui crée des avantages réciproques aussi bien au niveau des entrants (inputs) que des sortants (outputs) mérite un examen spécifique dans le cadre d'une stratégie sectorielle.

There are several factors in favour of this policy :

- the limited growth in the internal market;
 - the need for fast turnover in production and therefore big outlets to bring returns on the heavy investment dictated by technological progress in plant and machinery, and on the use of high-level know-how to take advantage of those gaps in the export market still open to the Community industry;
 - the good reputation for innovation and fashion which our products already enjoy abroad.
- b) In addition to the systematic Community action at international level referred to below, support by national and Community authorities could also take the form of aid for ad-hoc projects; this has already begun, of course, but could be intensified — e.g. prospecting for new markets and finding out how to penetrate them, organizing delegations abroad, advertising campaigns, industrial fairs, specialist exhibitions, etc.
- This area offers a vast range of possibilities for inter-company collaboration at national or Community level and for the coordination of national efforts.
- c) The Community will try to reduce the barriers to international trade and, with this in view, all its trading partners, whether industrialized or developing, must follow suit.

The Commission will make every effort to promote a code of practice on international trade in textiles. It will conduct its campaign systematically at multilateral and bilateral level and in all appropriate arenas, as it believes that, where reducing barriers to international trade in textiles is concerned, true reciprocity is essential.

6. Cooperation with the third world.

The Community has already pointed out to the developing countries the risks they run in the present world context in letting textiles and clothing account for a disproportionately large share of their industrialization effort, and has suggested that they should encourage diversification of their industrial activities in their development plans.

The Community must, however, allow for the existing interdependence between itself and some developing countries where the textile industry is concerned. The industries of these countries are anchored in a framework of industrial cooperation. A certain percentage of their operations is based on semi-finished European products and frequently their production range complements that of their overseas ordering partners. This situation, which results in reciprocal advantages for both input and output, deserves detailed examination in the context of a strategy for the sector.

Il convient de signaler à cet égard que le recours au trafic de perfectionnement passif, peut constituer un moyen d'accroître la compétitivité des entreprises dans la Communauté. Ce procédé permet, dans certaines branches, de renforcer les structures industrielles de production, et de maintenir une certaine activité des stades de transformation en amont de la chaîne. Pour que les avantages de cette pratique l'emportent sur les inconvénients, son développement devrait être contrôlé et encadré sur le plan communautaire. Le Conseil a d'ailleurs prévu, lorsqu'il a arrêté les directives de négociation en 1977, qu'un régime communautaire de T.P.P. (1) serait défini avant la fin de l'année 1978.

The outward processing method — could be one way of increasing the competitiveness of Community undertakings. In some subsectors it is possible by means of this process to strengthen industrial production structures and maintain a certain level of activity in the earlier processing stages in the chain. To ensure that advantages outweigh the disadvantages of this practice, its use should be controlled and the rules framed at Community level. In fact, when it adopted the negotiating directives in 1977, the Council made provision for defining Community rules on outward processing before the end of 1978.

*

* * *

*

* * *

(1) T.P.P. = Trafic de perfectionnement passif.

CONCLUSIONS

1. C'est sur les entreprises que reposera au premier chef l'effort d'adaptation nécessaire du secteur textile/habillement aux conditions de la concurrence internationale. Pour le réussir, elles doivent pouvoir compter sur une action d'en-cadrement et de soutien des pouvoirs publics.
2. Dans la présente communication, la Commission a indiqué les orientations qu'elle propose. Elle engage un ensemble de consultations qui lui permettront de définir et de présenter au Conseil des propositions opérationnelles pour la mise en oeuvre de ces orientations.
3. La Commission considère que, dans cette perspective, un débat d'orientation du Conseil sur les lignes d'action proposées serait, dès à présent, particulièrement opportun.

CONCLUSION

1. It is the undertakings that will have to bear the brunt of the necessary effort to adapt the textile and clothing industry to the conditions of international competition. If they are to succeed they must be able to count on a lead from, and support by, the public authorities.
2. In this paper the Commission has set out its policy proposals. It is embarking on a programme of consultations to help it define operational proposals for implementing the policy guidelines for submission to the Council.
3. The Commission considers that, given the situation, this would be a particularly suitable time for holding a policy debate.

ANNEXE I

ASPECTS ECONOMIQUES ET DONNEES STATISTIQUES

Les industries du textile et de l'habillement ont pour objet la transformation des fibres naturelles ou chimiques, principalement en produits finis destinés à la consommation directe (habillement, linge de maison, ameublement), et pour une part moindre, mais qui va croissante, en produits semi-finis utilisés par d'autres industries. Du stade initial au stade final de la transformation, elles sont donc liées entre elles par un intérêt économique commun ce qui justifie le fait de les considérer, en première approche, comme un ensemble particulier d'activités économiques. Cependant cet ensemble, pris en lui-même, est très hétérogène. En effet, les sous-brances sont conditionnées non seulement par les contraintes technologiques et économiques propres au stade de la transformation ou du traitement où elles se placent dans la chaîne textile mais également par un héritage historique qui a tissé des liens commerciaux particuliers. Ainsi trouve-t-on dans tous les pays une industrie lainière et une industrie cotonnière dont les caractères propres continuent à les distinguer l'une de l'autre, bien que les stades technologiques qui les composent, soient assez semblables et que les matières premières qu'elles utilisent, comprennent dans les deux cas une part croissante de fibres chimiques. De même, dans certains pays, peut-on encore parler d'une industrie de la soierie bien que celle-ci se livre à bon nombre d'activités qui dans d'autres font partie intégrante de l'industrie cotonnière. Ces particularités rendent délicate une approche systématique du secteur textile et toute présentation sommaire comporte une part d'arbitraire inéluctable.

Dans le tableau qui sera dressé ici, on se bornera à distinguer deux grands ensembles distincts : les industries du textile et les industries de l'habillement. Parmi les industries du textile, il convient cependant d'accorder dans certains cas une attention particulière à quelques sous-brances : l'industrie "type lainier", l'industrie "type cotonnier" et la bonneterie. Les deux premières traitent la presque totalité des fibres aux stades de la filature et du tissage; la troisième produit essentiellement des articles finis qui couvrent une part importante du marché de l'habillement, suivant un processus très intégré et une technologie qui lui est propre, ce qui la différencie des autres branches textiles.

Approvisionnement de l'industrie textile communautaire et usage de ses produits

L'industrie textile communautaire traite annuellement environ 3.200.000 t. (1) de fils et fibres textiles dont :

385.000 t de laine soit 12 %
904.000 t de coton soit 28 %
1.911.000 t de fibres chimiques soit 60 %

le reste étant constitué de fibres naturelles diverses : soie, lin, chanvre, jute et autres fibres dures.

Alors que la CEE importe tout le coton brut qu'elle traite et la presque totalité de la laine, elle est exportatrice nette de fils et fibres chimiques.

(1) En 1975 — annuaire 1977 du CIRFS

ANNEX I

ECONOMIC ASPECTS AND STATISTICS

The raison d'être of the textile and clothing industries is to process natural and synthetic fibres, mainly into finished products for direct consumption (clothing, household linen, furnishing) and, to a lesser but growing extent, into semi-finished products used by other industries. From initial processing to final working, the two are therefore linked by a common economic interest which justifies regarding them at the outset as a single composite branch of economic activity. Considered by itself, however, this composite branch is extremely heterogeneous : its component industries are shaped not only by the technological and economic constraints characteristic of the processing or working stage which is their place in the textile chain, but also by historical developments which created particular trading links. Thus each country has a wool and a cotton industry, each with their own distinctive features, although the technological steps involved are fairly similar and both are using an increasing proportion of synthetic fibres as raw materials. Similarly, some countries can still be said to have a silk industry, although it is involved in many activities which, in other countries, are an integral part of the cotton industry. This means treading carefully in any sort of systematic approach to the textile industry and also that a cursory presentation will inevitably be somewhat arbitrary.

In this paper the only distinction made is between those two large and distinct branches, the textile industry and the clothing industry. Nevertheless, in the textile industry attention must also be paid to a few of the subsidiary industries — the wool-type industry, the cotton-type industry and the knitting industry. The first two deal with almost the entire volume of fibres at the spinning and weaving stages; the third subsector — using a highly integrated method of operation and its own characteristic technology which sets it apart from other textile industries — essentially produces finished articles which account for a large proportion of the clothing market.

The Community textile industry's supplies and the use made of its products

The Community textile industry processes approximately 3,2 million t/year (1) of textile threads and fibres, including :

385,000 t of wool, i.e. 12 %
904,000 t of cotton, i.e. 28 %
1,911,000 t of man made fibres, i.e. 60 %

the rest is made up of various natural fibres such as silk, flax, hemp, jute and other hard fibres.

Whilst the EEC imports all the raw cotton and almost all the wool it processes, it is a net exporter of synthetic threads and fibres.

(1) In 1975 (Source : CIRFS Year Book for 1977)

L'utilisation de l'ensemble des matières traitées par secteur consommateur se répartit ainsi (2) :

Habillement :	51 %
Usage domestique :	33 %, dont 12 % pour les tapis
Usage industriel :	16 %, dont 3 % pour les pneus

The distribution, per consumer sector, of the materials processed is as follows (2) :

Clothing :	51 %
Domestic uses :	33 %(12 % thereof in carpets)
Industrial uses :	16 %(3 % thereof in tyres).

II. Importance et caractéristiques économiques des industries du textile et de l'habillement.

a) Le poids de ces industries dans les industries manufacturières.

Prises ensemble, les industries du textile et de l'habillement occupent encore une place importante dans l'industrie manufacturière des pays de la Communauté, tant du point de vue emploi que du point de vue de la valeur ajoutée. Ceci est illustré par les données figurant aux tableaux I et II.

II. Size and economic characteristics of the textile and clothing industries.

a) The relative importance of these industries compared with manufacturing industries as a whole.

Taken together, the textile and clothing industries still occupy an important position as regards both employment and added value in the manufacturing industries of the Community countries. This is shown by the figures in Tables I and II below.

TABLEAU I - TABLE I

Part des effectifs des industries du textile et de l'habillement dans les industries manufacturières — en %
Employment in the textile and clothing industries as a percentage of employment in all manufacturing industries

(Enquête industrielle 1975 de l' OSCE - unités de plus de 20 personnes CF Tableau III)
(SOEC industrial survey of 1975 - establishments employing over 20 persons; of Table III)

	CEE-EEC	D	F	I	NL	B	L	UK	IRL	DK
Ind.textile/Textile ind.	(6,9)	4,6	7,3	9,5	(6,0)	(10,6)		7,2		3,2
Habillement/Clothing ind.	(4,3)	3,2	4,6	5,2	(3,7)	6,7	1,4	4,3		3,0
Text. et Habillement/ Textiles and Clothing	(11,2)	7,8	11,9	14,7	(9,7)	(17,3)		11,5		6,2

TABLEAU II - TABLE II

Part de la valeur ajoutée du textile et de l'habillement dans celle des industries manufacturières — en %
Added value in the textile and clothing industries as a percentage of added value in all manufacturing industries

(Enquête industrielle 1975 - unités de plus de 20 personnes)
(1975 industrial survey - establishments employing over 20 persons;)

	D	F	I	NL	B	L	UK	IRL	DK
Ind.textile/Textile ind.	3,8	5,2	6,9	(4,0)	(6,2)		4,1	((8,1))	3,1
Habillement/Clothing ind.	2,2	2,5	2,9	(1,7)	(2,9)		2,3	((3,8))	2,0
Text. et Habillement/ Textiles and Clothing	6,0	7,7	9,8	(5,7)	(9,1)		6,4		5,1

TABLEAU III - TABLE III

Nombre d'entreprises et emploi dans les industries du textile et de l'habillement en 1975
(entreprises de plus de 20 personnes)*

Number of establishments and jobs in textile and clothing industries in 1975
(establishments employing over 20 persons)*

P.O. = personnes occupées en milliers

'000s p.e. = thousands of persons employed

	Ind. manufactur. Manufactur. ind.		Ind. Textile Textile ind.		dont "type laine" of which wool-type		dont "type coton" of which cott.-type		dont bonneterie of which knitted and crochet. goods		Ind. Habillement Clothing ind.	
	Entrep. Establ.	P.O. '000s p.e.	Entrep. Establ.	P.O. '000s p.e.	Entrep. Establ.	P.O. '000s p.e.	Entrep. Establ.	P.O. '000s p.e.	Entrep. Establ.	P.O. '000s p.e.	Entrep. Establ.	P.O. '000s p.e.
D	31.240	7.260	1.872	358	159	38	375	115	711	98	2.217	250
F	26.510	4.780	2.039	328	282	47	303	77	552	83	1.818	207
I	28.677	3.660	3.307	352	696	77	436	93	1.117	87	1.748	193
NL ¹	6.116	930	306	54	103	26			76	11	434	33
B ¹	6.154	970	(714)	95	(80)	(16)	(89)	(23)	(202)	(14)	(725)	(60)
L	165	46									11	0,7
UK	89.430	7.510	3.808	551	852	95	596	105	2.322	259	6.229	333
IRL ²	(3.394)	(210)		(26)	(51)	(7)	(23)	(3)		(12)		(17)
DK	2.991	330	177	12	16	1	9	1	93	5	194	11
CEE	(194.600)	(25.710)	12.223	1.776	2.239	307	1.831	417	5.073	569	13.376	1.104

(1) données 1974 - 1974 figures

(2) données 1973 - 1973 figures

* sauf pour le Royaume-Uni pour lequel la totalité des "establishment" est prise en compte.
Except for the United Kingdom, for which all establishments have been included.

b) Les entreprises et l'emploi.

Le tableau III indique pour chaque Etat membre le nombre d'entreprises et de personnes occupées dans les industries du textile (avec détail pour l'industrie de la laine, l'industrie du coton, la bonneterie) et l'industrie de l'habillement. A titre de comparaison, ce tableau fournit les mêmes données pour l'ensemble des industries manufacturières.

Ces données résultent de l'enquête industrielle coordonnée réalisée pour l'OSCE; elles ne concernent que les unités de production occupant plus de 20 personnes. Elles ne sont donc pas parfaitement représentatives des deux branches d'activité complète : si la sous-évaluation est faible pour l'industrie textile, il n'en est pas de même pour l'industrie de la confection, comme on peut le constater à la lecture du Tableau IV.

b) Establishments and jobs.

For each Member State Table III gives the number of establishments and persons employed in the textile industry (with details for the wool, cotton and knitting industries) and the clothing industry. For purposes of comparison, the Table gives the same data for all manufacturing industries.

The figures are taken from the coordinated industrial survey conducted by the SOEC. As they cover only those establishments employing over 20 people, they do not exactly reflect the complete picture in the two branches. The figures given for the textile industry, are only slightly lower than the true figures, but this is not so for the ready-made clothing sector, as can be seen from Table IV.

TABLEAU IV - TABLE IV

Structure des entreprises d'habillement dans quelques Etats membres et effectifs correspondants
Structure of clothing undertakings in certain Member States and corresponding numbers employed

Etablissem. employant de Establish. employing	D (1975)		F (1974)		I (1971)		B (1974)	
	Etablissem. Num. of esta.	Effectif Num. empl.	Etablissem. Num. of esta.	Effectif Num. empl.	Etablissem. Num. of esta.	Effectif Num. empl.	Etablissem. Num. esta.	Effectif Num. empl.
1 à 9 salar. from 1 to 9 wage-earn.	2.181	9.143			90.482	145.111		
5 à 9 from 5 to 9 wage-earn.							280	1.564
10 à 49 fr. 10 to 49 wage-earn.	2.577	66.453	1.718	41.699	4.250	87.676	771	18.278
Tous établ. All estab.	6.462	296.628	2.596 (+ de 10 salariés) (more than 10 wage-earn.)	217.525	95.832	416.447	1.409	66.512

TABLEAU V - TABLE V

Caractéristiques économiques - Economic features

"MANUF" = Industries manufacturières/Manufacturing industries

	Chiffre d'affaire par personne occupée, en mille EUR Turnover per person employed, in '000 EUR			Valeur ajoutée par personne occupée en mille EUR (brute - coût des facteurs) Value added per person employed, in '000 EUR (gross - cost of factors)			Part de la masse salariale dans la valeur ajoutée Total wages as a proportion of added value		
Pays Country	MANUF	TEXTILE	HABILLE. CLOTHING	MANUF	TEXTILE	HABILLE. CLOTHING	MANUF	TEXTILE	HABILLE. CLOTHING
D	29,7	22,2	16,3	(14)	(10)	(7,7)	(59 %)	76,2 %	70 %
F	24,8	19,3	12,5	11,3	9,1	5,8	(63 %)	80,5 %	81 %
I	22,2	15,6	10,3	8,1	5,9	4,5	(71 %)	76,3 %	87 %
NL	36,6	24,5	17,2	12,3	8,6	5,8	(69 %)	82,5 %	84 %
B		21,7	11,8		7,3	5,4		70,6 %	70,2 %
L							56 %		
UK	17,1	13,4	7,7	6,9	4,8	3,4	63 %	(79,8 %)	70 %
IRL									
DK	28,0	23,3	15,4	9,9	8	6,9	82 %	80,6 %	83 %

c) Les caractéristiques économiques des industries du textile et de l'habillement.

Pour caractériser sommairement ces industries du point de vue économique, on comparera successivement quelques données fondamentales de ces industries aux mêmes données de l'industrie manufacturière.

Les données retenues reportées au Tableau V sont les suivantes :

- le chiffre d'affaire par personne occupée;
- la valeur ajoutée par personne occupée;
- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée.

Il apparaît, à la lecture du Tableau V, que les industries du textile prises dans leur ensemble et surtout les industries de l'habillement sont des industries de main-d'œuvre, comparées à la moyenne des industries manufacturières.

c) Economic features of the textile and clothing industries.

A brief sketch of the economic features of these industries can be obtained by comparing some of the basic data for these sectors with comparable data for manufacturing industry as a whole.

The data selected and given in Table V are as follows :

- turnover per person employed;
- added value per person employed;
- total wages as a proportion of added value.

Table V shows that the textile industries as a whole, and particularly the clothing industry, are labour-intensive compared with the average for the manufacturing industries.

Il faut d'ailleurs noter que cette main-d'oeuvre est moins bien payée que dans la moyenne des industries manufacturières, ainsi qu'il ressort du Tableau VI.

The labour force is less well paid than on average in manufacturing industries, as can be seen from Table VI.

TABLEAU VI - TABLE VI

Salaires bruts versés aux salariés en 1974 (milliers d' Eur par personne)
Gross wages paid to wage-earners in 1974 ('000 EUR per person)

	D	F	I	NL	B	L	UK	IRL	DK
Ind. manufacturière Manufacturing ind.	6,5	5,2	4,2	6,7			3,9		7,4
Textile / Textiles	4,8	4,2	3,3	5,5	4,0		3,4		6,1
Habillement Clothing	4	3,3	2,8	3,9	3,0		2,2		5,3

d) Le marché communautaire et les échanges avec les pays tiers.

Le marché, au stade global des industries du textile et de l'habillement, n'est pas directement connu. On peut cependant pour se faire une idée des rapports quantitatifs existant entre production et marché, tenter une évaluation des marchés communautaires en considérant qu'il est égal à la production communautaire diminuée ou augmentée du solde des échanges avec les pays tiers. Les résultats de cette évaluation sont reportés dans le Tableau VII, sur base de données relatives à l'année 1975.

d) The Community market and trade with non-Community countries.

The value of the market for all textiles and clothing is not directly known. To obtain an idea of the quantitative relationship between production and the market, however, the value of the Community market can be assessed by assuming that it represents Community production less/plus the balance of trade with non-Community countries. The result of such an assessment, based on data for 1975, is given in Table VII.

TABLEAU VII - TABLE VII

Estimation du marché communautaire des industries textiles et de l'habillement — pour l'année 1975 — en Mio UCE
Assessment of the value of the Community market in clothing and textiles in 1975 (in million EUA)

	Chiffre d'affaire Industrie CE Turnover of EEC industry	Exportations Extra CEE Exports outside the EEC	Importations Extra CEE Imports into the EEC	Solde Extra CEE Balance of trade with non-Community countries	Marché apparent CEE Apparent value of EEC market
Textiles	26.000 (1)	3.422	2.641	+ 761	25.200 env.
Habillem. Clothing	22.700 (2)	1.411	2.826	- 1.417	24.100 env.

(1) NACE 43 moins 80 % de NACE 436 (articles d'habillement de Bonneterie)
NACE 43 less 80 % of NACE 436 (Clothing and knitted goods).

(2) NACE 453 plus 80 % " " (articles d'habillement de Bonneterie)
NACE 453 plus 80 % " " (Clothing and knitted goods).

Il apparaît à la lecture de ces données exprimées en valeur que le solde des échanges est positif pour le textile et que le marché communautaire absorbe la plus grande part des livraisons, et donc de la production, de son industrie. En ce qui concerne l'habillement, la balance des échanges est déficitaire, mais le solde "importations nettes" ne représente qu'une part relativement modeste du marché communautaire. Cette vue globale cache cependant des situations très diverses du niveau des produits détaillés. Pour certains d'entre eux, le taux de pénétration des importations dépasse largement 30 %.

III. Evolution des industries du textile et de l'habillement au cours des dernières années.

a) Evolution de l'emploi.

Les Tableaux VIII et IX donnent l'évolution de l'emploi dans les pays membres de 1970 à 1976. Ces deux tableaux montrent nettement la diminution de l'emploi dans le textile et l'habillement, diminution d'ailleurs plus marquée dans l'industrie textile, principalement en 1973, dernière année de prospérité économique, et 1975.

b) Evolution de la production.

Les Tableaux X et XI montrent l'évolution de la production des industries du textile et de l'habillement caractérisée par son indice, entre les dernières années de prospérité économique et 1977.

L'évolution de l'indice communautaire montre, aussi bien pour les textiles que pour l'habillement, que la production n'a pas encore retrouvé le niveau qu'elle avait atteint en 1973.

The Table, in which the data is expressed in terms of value, shows that the balance of trade is positive for textiles and that the Community market absorbs most of the deliveries, and hence of the production, of its own industry. Where clothing is concerned, the balance of trade is in deficit, but the net imports represent only a relatively modest share of the Community market. However, this is an overall view of a market in which the situation varies widely at the level of individual products, for some of which the penetration rate of imports is much more than 30 %.

III. Trends in the textile and clothing industries in the last few years.

a) Employment trends.

Tables VIII and IX give trends in employment in the Member States between 1970 and 1976. The two tables show clearly the drop in numbers employed in textiles and clothing, the drop being more marked in the textile industry, particularly between 1973 — the last year of economic prosperity — and 1975.

b) Trends in production.

Tables X and XI show the trend in production for textiles and clothing, as indicated by the index, between the last years of economic prosperity and 1977.

The trend in the Community index shows that, for both textiles and clothing, production has not yet regained the 1973 level.

TABLEAU VIII - TABLE VIII

Evolution de la main-d'oeuvre dans l'industrie textile
Personnes occupées — en milliers

Employment trends in the textile industry
Persons employed, in thousands

	1970	1972	1973	1974	1975	1976	1977
D		448	425	387	351	338	328
F		406	398	387	363	353	341
I		377	374	364	345	(335)	317
NL		64	59	57	51	47	43
B		88	87	83	74	71	63
L							
UK		524	518	504	458	454	448
IRL		23	23	22	19	20	20
DK		22	21	18	16	16	15
CEE	(2.125)	1.950	1.905	1.821	1.678	1.635	1.577

TABLEAU IX - TABLE IX

Evolution de la main-d'oeuvre dans l'industrie de l'habillement — en milliers

Employment trends in the clothing industry
Persons employed, in thousands

	1970	1972	1973	1974	1975	1976	1977
D		362	350	302	280	263	(256)
F		307	304	290	280	280	280
I		207	216	220	211	(206)	196
NL		49	44	35	29	26	23
B		65	66	64	59	53	48
L		0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5
UK		340	327	322	307	303	295
IRL		17	17	16	14	12	12
DK		18	18	14	14	13	13
CEE	(1.340)	1.366	1.343	1.264	1.196	1.156	1.123

TABLEAU X . TABLE X

Indices de production du textile (100 en 1970)

Textile production indices (1970 = 100)

	1972	1973	1974	1975	1976	1977
D	108,6	108,8	103,0	99,5	107,7	106,0
F	119,3	113,1	110,4	98,6	106,0	104,5
I	106,3	114,8	112,7	104,4	122,2	117,4
NL	96,8	96,0	93,4	78,1	80,8	79,9
B	106,3	106,1	100,7	86,4	96,0	84,2
L						
UK	101,8	105,6	96,0	90,9	94,2	91,8
IRL	110,1	125,8	119,8	110,9	126,7	137,3
DK	112,4					
CEE	108,6	110,0	105,2	97,5	106,8	103,8

TABLEAU XI . TABLE XI

Indices de production de l'habillement

Clothing production indices

	1972	1973	1974	1975	1976	1977
D	107,4	100,3	92,0	93,8	91,4	88,5
F
NL	97,3	86,2	75,7	68,6	62,2	56,4
I	91,9	93,0	92,5	85,1	104,7	101,1
B	124,8	125,1	131,5	130,1	125,7	119,4
L	131,0	148,2	145,2	122,1	112,8	97,3
UK	109,7	117,0	112,4	115,0	113,5	118,5
IRL
DK
CEE	104,7	103,8	99,4	98,4	101,1	100,3
USA	108,0	116,0	113,0	106,0	(128,0)	
Japon	103,0	117,0	105,0	97,0	105,0	

Cependant l'évolution diffère dans d'assez larges mesures de pays à pays. On notera en particulier aux Pays-Bas la diminution très marquée de la production de textile et surtout de vêtements. Inversement, les productions italiennes et irlandaises de produits textiles ont marqué une certaine croissance malgré la crise. Il s'agit là en fait de deux tendances propres à chacun de ces pays : les industries du textile et de l'habillement perdent de leur importance aux Pays-Bas et la crise n'a fait qu'accentuer cette tendance. Au contraire en Italie où les industries du textile et de l'habillement restent un point fort de l'industrie manufacturière, une certaine reprise s'est amorcée dès 1976.

La crise, ceci a été dit dans la note principale, est due à la conjonction d'un très net ralentissement de la croissance du marché consécutif à la crise économique avec une augmentation importante des importations.

c) L'évolution récente du marché.

Nous avons vu plus haut que les produits semi-finis du textile étaient destinés à 50 % à la fabrication de vêtements. Or, l'examen des dépenses d'habillement au cours de la dernière décennie montre que leur part dans les dépenses totales des ménages a tendance à diminuer. De plus le poste "habillement" est l'un des premiers sur lesquels les consommateurs se restreignent en cas de stagnation, ou qui plus est de recul, du pouvoir d'achat. Il est donc clair que la crise de ces dernières années s'est traduite par une diminution sensible des achats de vêtements. De plus, les consommateurs, attirés par les bas prix auxquels ils étaient offerts, ont augmenté leurs achats de produits provenant de pays tiers. Ceci a restreint directement le marché des industries communautaires de l'habillement et indirectement le marché des industries communautaires du textile dont les premières sont les clients naturels.

Nevertheless, there are fairly large variations in the trend in different countries. The very marked drop in textile production, particularly clothing, in the Netherlands is particularly obvious. On the other hand, there has been some growth, in spite of the crisis, in Italian and Irish textile production. These facts illustrate individual tendencies for each of these countries : in the Netherlands the textile and clothing industries are becoming less important and the crisis has merely hastened the trend. In Italy, on the other hand, where the textile and clothing industries are still a major component of manufacturing industry as a whole, a certain revival began in 1976.

As stated in the memorandum, the crisis is due to the combination of a marked slowing down of market growth following the economic crisis and a large increase in imports.

c) Recent developments in the market.

We saw earlier that 50 % of semi-finished textile products were intended for the manufacture of clothing. An examination of expenditure on clothing over the last decade shows that the amount spent by households on clothing as a proportion of total expenditure is decreasing. What is more, clothing is one of the first items on which consumers cut back when their purchasing power stagnates or even declines. It is therefore obvious that one result of the crisis of the last few years has been a noticeable decrease in purchases of clothing. What is more, consumers, attracted by the low prices, have bought more products from non-member countries. This has directly restricted the Community's clothing industry market and indirectly the Community's textile industry market, whose natural customer is the clothing industry.

TABLEAU XII - TABLE XII

Commerce de la CE (EUR 9)

EEC Trade

CST 65 Fils, tissus, art. conf. en tissus — Yarn, fabric and made up textiles
 CST 841 Vêtements — Clothing

CST	Origine resp. Destination	IMPORT						EXPORT					
		en 1000 tonnes			Valeurs Mio UCE			en 1000 tonnes			Valeurs Mio UCE		
		75	76	77	75	76	77	75	76	77	75	76	77
65	Extra-CE	992	1.234	1.209	2.760	3.752	4.083	1.061	1.167	1.184	4.013	4.801	5.322
		+ 23,4	— 2 %		+ 35 %	+ 8 %		+ 9,9 %	+ 1,4 %		+ 19 %	+ 10 %	
		496	611	561	1.536	2.041	2.169	587	657	653	2.354	2.867	3.112
		+ 23 %	— 8,2 %		+ 32 %	+ 6 %		+ 11,8 %	— 0,55 %		+ 21 %	+ 8,5 %	
	Classe 1	386	486	521	944	1.352	1.537	321	351	398	1.050	1.271	1.612
		+ 25,8 %	+ 9,2 %		+ 43 %	+ 13 %		+ 9,4 %	+ 13,5 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 26,8 %	
	Classe 2	104	136	127	255	356	377	153	159	132	607	662	596
		+ 13,1 %	— 7,6 %		+ 39,6 %	+ 5,9 %		+ 4 %	— 17 %		+ 9 %	— 10 %	
	Classe 3	349	424	413	3.094	4.257	4.591	96	105	115	1.556	1.975	2.476
		+ 21,6 %	— 2,7 %		+ 37,6 %	+ 7,8 %		+ 10 %	+ 9 %		+ 26,9 %	+ 25 %	
		86	106	106	1.052	1.373	1.515	61	72	76	1.171	1.481	1.796
		+ 23 %	— 0,3 %		+ 30,6 %	+ 10 %		+ 18 %	+ 5,8 %		+ 26,5 %	+ 21 %	
841	Extra-CE	211	253	252	1.611	2.354	2.526	28	26	32	308	407	594
		+ 20 %	— 0,6 %		+ 46 %	+ 7,3 %		+ 7 %	+ 22 %		+ 31 %	+ 46 %	
		51	65	55	419	529	550	6	7	6	77	87	85
		+ 26,8 %	— 14 %		+ 26 %	+ 4 %		+ 6,7 %	— 6,4 %		+ 12 %	— 1,5 %	

ANNEXE II

LE REGIME DES IMPORTATIONS TEXTILES

1. La Communauté a négocié des accords avec 23 pays fournisseurs, préparé des arrangements pour 6 pays avec lesquels elle est déjà liée par des accords préférentiels, et enfin établi des régimes autonomes pour Taiwan et les pays à commerce d'Etat. Ce qui couvre, au total, 40 pays pour les 127 catégories *) de produits textiles regroupant les quelque 900 positions NIMEXE, dans le chapitre "Textile" du TDC.
2. Les accords textiles bilatéraux négociés par la Communauté, et les arrangements ou dispositions connexes arrêtés à la même occasion, prévoient pour chaque catégorie d'importations textiles en provenance des pays à bas prix de revient :
 - i) soit des limites quantitatives effectives pour toute catégorie de produits sensibles, en ce qui concerne les pays qui sont fournisseurs importants de cette catégorie (ces limites sont basées sur les réalisations de 1976, assorties de taux de croissance modérés; pour huit catégories de produits extrêmement sensibles, ces limites s'inscrivent dans des plafonds globaux dits "internes").
 - ii) soit un mécanisme de limitation potentielle en ce qui concerne :
 - ces mêmes produits sensibles, mais en provenance de pays qui sont des fournisseurs de moindre importance pour la catégorie de produits considérée;
 - les produits moins sensibles jusqu'à présent, mais qui pourraient le devenir.
3. Des quotas ont été fixés pour la majorité des 40 pays fournisseurs pour les catégories du groupe I, c'est-à-dire les produits sensibles (fils de coton, tissus de coton, fils de fibres synthétiques artificielles, T-shirts tricotés, pull-overs tricotés, pantalons, chemisiers, chemises pour homme, etc.).

*) Pour les pays à commerce d'Etat, seulement 11 catégories sont couvertes : 1 à 8, 12, 15 B et 16.

ANNEX II

THE TEXTILE IMPORTS REGIME

1. The Community has negotiated agreements with 23 supplying countries, arrangements have been devised for 6 countries with whom it has preferential agreements and it has established unilateral regimes for Taiwan and the state-trading countries. A total of 40 countries are in consequence covered for the 127 * categories of textile products which have been established to group together the 900 or so NIMEXE positions in the textile chapter of the CCT.
2. The bilateral textile agreements negotiated by the Community, and the related arrangements drawn up at the same time, establish the following regimes of each category of textile imports originating in low-cost countries.
 - i) either : quantitative limits for each category of sensitive products from those countries which are major suppliers within this product category (these limits are based on the actual imports for 1976 with allowance for a moderate growth rate; for eight extremely sensitive categories, these limits are contained within "internal" global ceilings).
 - ii) or : a mechanism for potential limitation with regard to :
 - these same sensitive products, but originating in countries which are less significant suppliers;
 - products which are less sensitive at the moment, but which could become more sensitive.
3. Two import regimes are in operation. The first covers products for which quotas (definitive quantitative limits) have been negotiated. Quotas have been set for the majority of the 40 supplying countries for the categories in Group I, the supersensitive products (cotton yarn, cotton fabrics; man-made fibre fabrics, knitted t-shirts, etc., knitted pull-overs etc, trousers, blouses, men's shirts).

* For state trading countries only 11 categories are covered, these are 1-8, 12, 15 B and 16.

Catégorie - Category	1	2	3	4	5	6	7	8
Nombre de pays couverts/No of countries covered	24	28	18	26	24	23	26	22
% des importations 1976 extra-CEE en provenance de ces pays % of 1976 imports extra-EEC supplied by these countries	92.4	68.2	63.3	88.9	89.3	73	74.6	96.6
% des importations 1976 pays "low-cost" en provenance de ces pays % of 1976 low cost imports supplied by these countries	96.9	93.4	95.1	90.3	93.8	78	76.5	99

En 1976, le Groupe I représentait 53,3 % des importations, en poids extra CEE des Groupes I à VI réunis (en 1977, 51,4 % et 45,8 % en UCE).

In 1976 Group I accounted for 53.3 % by weight of all imports extra EEC of Groups I - VI combined. (In 1977 it was 51.4 % by weight and 45.8 % in UCEs).

4. Pour les produits du Groupe II, les pays pour lesquels des quotas ont été fixés sont au nombre de :

4. For Group II products the number of countries for which quotas have been fixed are :

% des importations 1976 couverts par des quotas
% of 1976 imports covered by quotas

Catégorie-Category	Nomb. de pays/No of countries	Extra-CEE/Extra EC	Prix bas/Low-cost
9	6	68.1	80.7
10	2	89.0	97.5
11	4	76.7	83.7
12	12	75.1	86.6
13	7	79.4	84.8
14A	2	86.9	94.9
14B	4	59.2	88.4
15A	4	85.8	92.0
15B	13	44.3	73.3
16	13	44.1	78.4
17	4	57.0	78.2
18	5	94.7	100.0
19	5	54.0	62.1
20	8	63.9	82.1
21	5	—	—
22	9	50.2	86.4
23	3	42.9	67.8
24	7	74.3	79.2
25	10	69.7	80.8
26	9	55.0	80.5
27	8	70.3	86.0
28	4	61.5	72.3
29	4	69.3	83.5
30A	4	79.6	83.3
30B	5	43.8	44.5
31	4	46.2	75.1
Group II		59.5	81.6

En 1976, le Groupe II dans son ensemble représentait 16,8 % , en poids de toutes les importations des groupes I à VI (en 1977 : 16,8 % en poids et 22,8 % en UCE). Les groupes I et II ensemble couvrent ainsi les deux tiers des importations de la Communauté de produits textiles en provenance de pays tiers. Pour les groupes III à VI, sans doute, le nombre de pays correspondant à chaque catégorie contrôlée par des quotas est-il moindre, mais en tout cas, les plus importants fournisseurs de chaque produit sont soumis à des limites quantitatives.

5. Le second régime d'importations, appelé "panier", établit un seuil — exprimé en pourcentage des importations totales^(*) extra-CEE, de l'année précédente, pour tout produit non couvert par une limite quantitative pour un pays fournisseur donné. Ces seuils, qui peuvent opérer au niveau communautaire ou régional, donnent à chaque pays fournisseur l'assurance de prévoir à l'avance, le niveau de ses exportations à partir duquel la Communauté est susceptible de se décider à demander des consultations afin de stabiliser les importations. (Ces pourcentages sont : Groupe I — 0,2 % , Groupe II — 1,2 % , Groupe III à V — 4 %).

6.

Le taux de croissance moyen est de 4 % pour le groupe II, 6 à 8 % pour les groupes III et IV, et 6 % environ pour le groupe V (dans ce groupe peu de catégories sont soumises à quotas et ceux-ci ne touchent que quelques fournisseurs importants). Il faut aussi noter qu'en 1977 les importations sont en recul par rapport au maximum qu'elles avaient atteint en 1976 pour la plupart des groupes, et en particulier pour les plus sensibles, les groupes I et II.

In 1976 Group II as a whole accounted for 16.8 % by weight of all imports in Groups I — VI (for 1977 the figure is 16.8 % by weight and 22.8 % in UCEs). Groups I and II together thus cover two-thirds of the ECs imports of textiles from third countries. For Groups III to VI the number of supplying countries for each category controlled by quota limits is less but in all cases the major suppliers of each product are quota controlled.

5. The second import regime, called the basket system, establishes a threshold level for each product, expressed as a percentage of the previous year's extra-EEC imports^(*) not covered by a quantitative limit for a stated supplying country. These threshold levels, which can operate at Community or regional level, assure that each of the supplying countries is aware in advance at what level of exports the Community is likely to feel concerned and may decide to seek consultations in order to stabilise imports. (The percentages are : Group I — 0.2 % , Group II — 1.2 % , Groups III - V — 4 %).
6. The average growth rates for imports under quota from 1978 to 1982 for the categories in Group I are as follows : Category 1 & 2 — accounted for by increases for 1978 as compared with 1976; Category 3 — 2.75 % ; Category 4 — 3 % ; Category 5 — 4.1 % ; Category 6 — 3.1 % ; Category 7 — 1.5 % ; Category 8 — 1.6 % .

For Group II the average growth rate is 4 % , for Groups III and IV it is 6-8 % and for Group V (in which there are few categories to which quotas apply in respect of some major supplying countries), it is an average of 6 % . It should also be noted that imports in 1977 declined from the peak reached in 1976 for most groups and in particular in the highly sensitive ones, Group I and II.

	(million kg)	
	1976	1977
Groupe I - Group I	768	694
Groupe II - Group II	242	228
Groupe III - Group III	276	284
Groupe IV - Group IV	72	56
Groupe V - Group V	75	81
Groupe VI - Group VI	8.6	7.8

(*) Les seuils 1978 sont calculés sur la base des importations totales extra-CEE 1977, ou 1976, si le chiffre 1976 est plus élevé.

(*) 1978 thresholds are based on 1977 total imports, or 1976 if these were higher.

7. Il importe toutefois d'assurer une application correcte de ces instruments par l'exercice d'une surveillance constante de l'évolution des importations, assurant le respect des limites quantitatives convenues, et des autres dispositions des accords et arrangements. La Commission a mis en place les mécanismes nécessaires, mais leur bon fonctionnement exige une collaboration étroite des Etats membres à la gestion de ces accords et arrangements.
8. Ces accords et arrangements ont créé un environnement stable pour le commerce extérieur des produits textiles. Il serait risqué toutefois d'essayer d'en quantifier l'impact en termes de pénétration sur le marché communautaire. Il s'avère nécessaire de tenir compte des perspectives économiques générales et de la relation connue entre la croissance du PIB et de la demande pour les textiles et l'habillement, tout en ne perdant pas de vue les fluctuations cycliques du commerce textile qui faussent la tendance. Ces considérations nous inclinent à conclure que la croissance prévue des importations dans l'hypothèse d'une gestion rigoureuse des régimes d'importation établis, sera, dans l'ensemble, égale ou vraisemblablement supérieure à la croissance probable de la demande intérieure.
7. It is important to ensure that these regimes are functioning properly. This requires constant monitoring of trends in imports to make certain that the quantitative restraints and other provisions of the agreements and arrangements are observed. The Commission has set up the necessary machinery for this, but its smooth operation requires the close cooperation of the Member States in the management of these agreements and arrangements.
8. These agreements and arrangements have created a stable external trade environment for textile products. It would be hazardous in the extreme to try to predict what they amount to in terms of "penetration" levels in the Community market for textiles. It is necessary to take account of the general economic perspectives and of the known relationship between the growth of GNP and that of demand for textiles and clothing but to remember also the cyclical fluctuations in the textile trade which distort the trend. Keeping all these in mind suggests the, admittedly tentative, conclusion, that the projected growth in imports, assuming a rigorous management of the import regimes established, will overall be equal to and probably exceed the likely growth of internal demand.

ANNEXE III

ANNEX III

Compte tenu de la situation du secteur textile/confection décrite plus haut, la Commission a jugé nécessaire de définir depuis 1971 (1) et de compléter en 1977 (2) les lignes directrices d'après lesquelles elle examine les interventions émanant des Etats membres et permettant à ces derniers de tenir compte des orientations à suivre lorsqu'il apparaît opportun d'intervenir par des aides publiques.

En particulier, lors du complément à l'encadrement des aides textiles de 1977, la Commission avait jugé opportun de se baser sur l'évolution du secteur dans la Communauté qui se résumait ainsi :

- l'industrie textile/confection se caractérise par la persistance d'une situation économique difficile, par un rétrécissement des marchés et par un chômage important.

Les problèmes de l'emploi affectent le textile de manière plus accentuée que d'autres industries; les importations extra-communautaires et le trafic de perfectionnement exercent une pression croissante sur les industries textiles de la Communauté.

Dans ces conditions, certains Etats membres ont dû faire appel à des nombreuses mesures d'aide nationales sectorielles. Dans l'examen de ces mesures, la Commission s'est efforcée de faire en sorte que les aides nationales octroyées au secteur textile/confection n'amènent pas un simple transfert de difficultés d'un Etat membre à un autre et n'aboutissent pas à la création de nouvelles capacités de production excédentaire;

- néanmoins, il est apparu nécessaire, face à la situation rappelée ci-dessus, que certaines lignes de l'encadrement de 1971 soient précisées afin que les Etats membres puissent connaître la position qu'est amenée à prendre la Commission lors de l'examen de chaque aide sectorielle à l'industrie textile/confection, pour éviter d'aggraver le phénomène de surcapacité d'une part et pour assurer, d'autre part, la cohérence des décisions d'aides au secteur, tant pour les interventions sectorielles que pour les différentes formes d'interventions communautaires telles que les Fonds Régional, Social ou les prêts de la BEI.

Le complément de l'encadrement de 1977 précise la position de la Commission, compte tenu surtout :

- des problèmes de surcapacité,
- de la nécessité que les aides éventuelles visent et permettent les reconversions;
- de l'exigence de considérer toute intervention dans l'industrie textile/confection — à quelque titre que ce soit — en tenant compte de la situation économique sur le plan communautaire, du secteur ou de la branche d'activité concernés. Cette exigence en particulier apparaît fondamentale afin que des décisions arrêtées pour le même secteur ou branche ou entreprise textile/confection concernant tant les interventions nationales que

In view of the situation in the textile/clothing industry described above, the Commission considered it necessary in 1971¹ to lay down the guidelines — and to supplement them in 1977² — under which it reviews the aids granted by the Member States. These guidelines also make it possible for Member States to take account of policies whenever it seems advisable to introduce state aids.

In particular, at the time of drawing up the supplement to the approach to aids to the textile industry in 1977, the Commission considered it advisable to take as its basis the trend in the Community industry, which could be summarized as follows :

- the textile/clothing industry is characterized by chronic economic difficulties, shrinking markets and a high level of unemployment.

The textile industry is more acutely affected by problems of employment than other industries; imports from outside the Community and the processing traffic put increasing pressure on the Community textile industry.

Under these circumstances, several Member States have been obliged to apply various measures of state assistance to their own industry. The Commission, in reviewing these measures, has endeavoured to ensure that the national aids granted to the textile/clothing industry do not have the effect of simply transferring difficulties from one Member State to another and creating new surplus production capacity;

- it nevertheless seemed necessary, in view of the situation noted above, to define certain guidelines to the 1971 approach so that Member States may be aware of the position the Commission is obliged to take when reviewing each sectoral aid earmarked for the textile/clothing industry : on the one hand, to avoid exacerbating the problem of overcapacity; on the other, to ensure coordination of decisions affecting aids to the industry, whether sectoral or under the various types of Community aid such as the Regional or Social Fund, or loans from the EIB.

The 1977 supplement to the approach sets out the Commission's position, especially taking account of :

- problems of overcapacity,
- the need for possible future aids to envisage and make possible redevelopment;
- the need to examine all assistance to the textile/clothing industry — whatever the form — in the light of the economic situation throughout the Community, within the sector or branch of activity concerned. This requirement is essential particularly to ensure that decisions taken for the same sector, branch or undertaking in the textile/clothing industry, whether involving national or Community assistance, are mutually compatible and

(1) doc. SEC (71) 363 final du 22 juillet 1971

(2) doc. SEC (77) 317 du 25.1.1977

1 Doc. SEC (71) 363 final of 22 July 1971.

2 Doc. SEC (77) 317 of 25 January 1977.

les interventions communautaires, soient compatibles et cohérentes entre elles.

Les représentants des Etats membres ont été consultés en son temps sur le complément à l'encadrement, et c'est à la suite de cette consultation que la Commission l'a transmis aux différents gouvernements.

Pour sa part, la Commission, en tenant compte des orientations énoncées dans ses encadrements, a pris position à plusieurs reprises vis-à-vis de certaines branches spécifiques du secteur textile/confection en sanctionnant sur le plan opérationnel la politique qu'elle avait définie dans ses lignes générales pour l'ensemble du secteur. Il s'agit de :

- la communication de la Commission (3) concernant l'appréciation de l'opportunité d'intervention des différents instruments financiers et de certaines politiques de la Communauté dans le secteur du textile et de l'habillement;
- la recommandation de la Commission (4) aux Etats membres concernant le sous-secteur textile des bas et collants;
- la lettre aux Etats membres du 19 juillet 1977 sur l'arrêt des aides à l'industrie communautaire des fibres synthétiques.

Cette même politique a été défendue lors de l'examen des demandes d'interventions au titre des Fonds Régional et Social.

consistent.

The representatives of the Member States were consulted in good time on the supplement to the approach; following this consultation, the Commission forwarded it to the various governments.

While taking account of the policies set out in its approach, the Commission has on several occasions defined its position with respect to some specific branches of the textile/clothing industry, by approving at operational level the policy laid down in its general guidelines for the industry as a whole. The following documents were issued :

- the Commission Communication ³ concerning the criteria for assessing the intervention of the various financial instruments and of certain Community policies in the textile and clothing sector;
- the Commission Recommendation ⁴ addressed to Member States concerning the tights and stockings sub-sector of the textile industry;
- the letter of 19 July 1977 to the Member States on stopping aids to the Community synthetic fibres industry.

The same policy was followed when the requests for assistance for the purposes of the regional and social funds were being examined.

(3) doc. SEC (76) 3817/3 du 2.12.1976

(4) Recommandation No. 76/772 CEE (J.O. L 265 du 29.9. 1976).

³ Doc. SEC (76) 3817/3 of 2 December 1976.

⁴ EEC Recommendation 76/772 (OJ L 265 of 29 September 1976).

2ème Partie

COMMERCE TEXTILE MONDIAL

Conférence Internationale
organisée à Londres par la
"British Textile Confederation"
les 25 - 26 mai 1978.

WORLD TEXTILE TRADE

International Conference,
organized in London by the
"British Textile Confederation"
on May 25 - 26, 1978.

I

Point de vue du Gouvernement du R.U.
Le Rt. Hon. Edmund Dell,
M.P., Ministre du Commerce

I

The U.K. Government View
The Rt. Hon. Edmund Dell,
M.P., Secretary of State for Trade

II

Point de vue américain
Robert S. Small, Président de
l' American Textile Manufacturers' Institute

II

The American View
Robert S. Small, President of the
"American Textile Manufacturers' Institute "



COMITE TEXTILE

Bulletin 78/5

British Textile Confederation Conference - 25 Mai
Discours prononcé par le Ministre du Commerce,
M. Edmund DELL.

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette conférence textile internationale. Notre rencontre a lieu à un moment particulièrement opportun. Le Protocole pour le renouvellement de l'accord multifibres du GATT a été déposé à Genève, il y a 5 mois, et, depuis lors, il a été signé par la CEE et par 41 autres pays. Parallèlement, le Conseil des Ministres de la CEE a approuvé les résultats des négociations bilatérales entre la Commission Européenne et les pays fournisseurs à bas prix, et ces accords sont entrés en vigueur le 1er janvier de cette année. Les négociations commerciales multilatérales, d'une grande importance pour les produits textiles, approchent de leur moment décisif et nous devrions bientôt savoir dans quelle mesure elles répondront à nos espérances.

Avec le renouvellement de l'AMF derrière nous et dans l'attente des résultats des négociations multilatérales, le moment est bien choisi pour marquer un temps d'arrêt et examiner la position des textiles dans le commerce mondial.

Je crois qu'il serait raisonnable de commencer en posant la question de savoir si, du point de vue du commerce mondial, le commerce des textiles — tel qu'il est soumis aux restrictions de l'AMF — constitue un cas spécial. Cette question amène 2 questions subsidiaires : tout d'abord, les restrictions imposées sur les échanges de textiles sont-elles compatibles avec le schéma des relations commerciales qui s'est dessiné depuis la guerre; ensuite, peut-on s'attendre à ce que le principe de l'organisation des échanges, tel qu'il est exprimé dans l'AMF, s'étende à d'autres secteurs ? Certaines personnes, et elles sont peut-être nombreuses dans cette salle, argumenteraient certainement que les pays développés ne devraient pas apporter de restrictions au commerce en produits textiles, que les échanges de produits textiles devraient être aussi libres que les échanges de la plupart des autres produits manufacturés, du moins entre les pays développés. Bien entendu, en pratique, il n'y a jamais eu d'égalité complète. Même en une période de plus grande expansion que celle que nous connaissons à l'heure actuelle, les échanges en produits textiles ont constitué une exception lorsque l'on considère la mesure dans laquelle ils ont été réglementés par une série d'arrangements et de restrictions, dont certains imposés par le GATT. Tout d'abord, les réglementations ne concernaient que le coton. Maintenant, nous avons l'accord multifibres, tenant compte de la concurrence résultant de sources bon marché de fibres synthétiques. Cette autre réaction protectionniste suit l'expérience qu'ont faite les pays développés de l'habileté de certains pays en voie de développement à progresser sur le marché.

Il est clair que ces interventions dans le flux des échanges impliquent de la part de la plupart des pays développés la détermination de maintenir une certaine industrie textile dans leur pays, quelles que soient les conditions de concurrence. Mais, il y a peut-être un prix à payer lorsque l'on maintient une industrie qui n'est pas compétitive vis-à-vis de toute concurrence étrangère. Personne ne comprendra la disposition de certains pays développés à payer un tel prix, mieux que ces pays en voie de développement qui, eux-mêmes, limitent la concurrence étrangère sur leurs propres marchés. On permettra à cette concurrence d'aller jusque là, et pas plus loin, dans son impact sur les industries textiles des pays développés. Néanmoins, l'

British Textile Confederation Conference, May 25

Speech by Secretary of State for Trade

Mr Edmund DELL.

It gives me very great pleasure to open this International Textiles Conference. We meet at a particularly opportune moment. Five months ago the Protocol for the renewal of the GATT multifibre arrangement was opened in Geneva, and it has since been signed by the EEC, and 41 other countries. At the same time the EEC Council of Ministers approved the results of the bilateral negotiations between the European Commission and the low-cost supplying countries, and these came into effect on January 1st this year. The Multilateral Trade Negotiations, in which textile products are very much involved, are approaching their climax, and we should know quite soon how far our expectations from them are to be fulfilled.

With the renewal of the MFA behind us, but with the outcome of the MTNs still before us, this is a good moment to pause and review the position of textiles in world trade.

I think it is reasonable to begin by asking the question whether in world trade terms, trade in textiles — subject as it is to the restrictions of the MFA — is a special case. That question leads to two subsidiary questions : first are the restrictions on trade in textiles consistent with the framework of trade relations which has grown up since the war; and secondly can the principle of organisation of trade as expressed in the MFA be expected to spread to other sectors ? Certainly there are those who would argue, and there may be many such in this room, that trade in textiles should not be restricted by developed countries, that there should be as much freedom in trade in textiles as there has been in trade in most other manufactured products, at least between developed countries. In practice, of course, there never has been equal freedom. Even in more expansive times than those through which we are now living, trade in textiles has been an exception in the degree to which it has been regulated through a variety of arrangements and restrictions, some of them registered with the GATT. At first regulation was limited to cotton. Now we have the multi-fibre arrangement in recognition of the competition that has arisen from low-cost sources "in synthetic fibres". This additional protective reaction follows experience in developed countries of the skill of some developing countries in moving up market.

There is obviously implicit in these interventions in the flow of trade, a determination by most developed countries to maintain some domestic textile industry whatever the competitive circumstances. There may be a price to be paid for maintaining an industry which is not competitive against all foreign competition. No one will understand the willingness of some developed countries to pay such a price better than those developing countries that themselves restrict foreign competition in their domestic markets. This competition will be permitted to go so far but no further in its impact on developed country textile industries. However, it is not just developed country textile industries that are protected by the MFA. In reality,

AMF ne protège pas seulement les industries textiles des pays développés. En fait, et il convient de souligner ce point dès le début, la réglementation du commerce textile n'a pas seulement visé à protéger les industries des pays développés contre les industries des pays en voie de développement. Telle était certainement la principale intention des pays développés, mais la réglementation est rarement aussi simple. L'AMF a également voulu procéder à une répartition du marché disponible dans les pays développés entre les producteurs des pays en voie de développement, protégeant ainsi certaines des industries textiles les moins efficaces des pays en voie de développement contre certaines des industries textiles les plus efficaces.

La n'est pas ce que les pays en voie de développement entendent généralement lorsqu'ils accusent la CEE de protectionnisme. Mais, c'est un aspect du protectionnisme dont certains d'entre eux bénéficient dans le cadre de l'AMF et ces pays en voie de développement qui en bénéficient ont ainsi intérêt à ce qu'un mécanisme tel que l'AMF soit maintenu. En effet, lors de la récente re-négociation de l'AMF, cet élément de protection des pays en voie de développement a encore progressé grâce à la décision de la CEE d'octroyer l'accès au marché européen en partie sur base de l'avantage au plus pauvre. Conformément à cette approche, on a demandé à certains fournisseurs de pays en voie de développement d'accepter des conditions d'accès moins favorables afin que les fournisseurs d'autres pays en voie de développement plus pauvres puissent jouir de conditions d'accès plus favorables.

Cet aspect particulier de l'approche adoptée par la CEE pour la re-négociation a suscité de vifs ressentiments chez les fournisseurs de pays en voie de développement plus efficaces. On pourrait même dire qu'ils ont émis autant ou davantage d'objections à l'égard de cet aspect de la position adoptée par la CEE pour les négociations qu'à l'égard des plafonds restrictifs globaux que la CEE avait l'intention d'appliquer. On comprenait plus facilement que la CEE veuille protéger ses propres industries plutôt qu'elle ne veuille également favoriser un ensemble de pays en voie de développement fournisseurs plutôt qu'un autre. Pourquoi, pourrait-on argumenter, ne pas au moins autoriser la libre concurrence entre les pays en voie de développement pour l'accès que les pays développés sont prêts à permettre. Toutefois, lorsque l'on commence à organiser les marchés, de telles préférences sont des conséquences logiques. Dans ses rapports commerciaux avec le monde en voie de développement, le monde développé a accepté que les marchés des pays en voie de développement puissent être relativement fermés s'ils le désirent, alors que les nôtres doivent être relativement ouverts. Autrement dit, nous n'exigeons pas le degré de réciprocité que nous demandons à n'importe quel autre pays développé occidental à qui l'on accorde l'accès à nos marchés. Nous acceptons de faire cette distinction pour accorder au monde en voie de développement un avantage ou "ce que nombre de ces pays considèrent comme un avantage" dans les rapports commerciaux qu'ils ont avec nous. Si des rapports commerciaux sont basés non pas sur la réciprocité mais sur une estimation des besoins des pays en voie de développement, il devient logique pour nous, même si cela provoque le ressentiment de certains, d'accorder plus d'avantages, si nous le désirons, à ceux qui, à notre avis, en ont le plus besoin. Après tout, nous faisons en principe la même chose qu'avec le système de préférences généralisé, c'est-à-dire que nous nous assurons, grâce au système de butoirs, que les pays en voie de développement les plus efficaces ne puissent s'approprier toutes les préférences disponibles. Bien entendu, nous n'ignorons pas que, de ce fait, nos propres industries sont plutôt moins exposées à la concurrence à bas prix la plus efficace.

and it is necessary to emphasise this point right at the beginning, the regulation of trade in textiles has not simply been concerned with protecting developed country industries against developing country industries. That has certainly been the main intention of developed countries but regulation is seldom as simple as that. It has been concerned also with allocating the available developed country market among developing country producers, and in that way has protected some of the less efficient developing country textile industries against some of the more efficient.

This is not what is usually meant when developing countries accuse the EEC of protectionism. But it is a facet of protectionism from which under the MFA some of them benefit and those developing countries which do benefit thereby acquire a vested interest in the preservation of a mechanism such as the MFA. Indeed, in the recent renegotiation of the MFA this element of developing country protection has been taken further by the decision of the EEC to allocate access to the European market in part on the basis of advantage to the poorest. In accordance with this approach, some developing country suppliers were asked to accept less favourable access conditions so that suppliers in other poorer developing countries could have more favourable access conditions.

This particular aspect of the EEC's approach to the renegotiation caused a great deal of resentment among the more efficient developing country suppliers. It is even arguable that they objected to this aspect of the EEC's negotiating position as much or more than they objected to the restrictive overall ceilings which the EEC intended to enforce. It was more easily understood that the EEC should want to protect its own industries than that it should also want to favour one set of developing country suppliers rather than another. Why, it might be argued, not at least allow open competition between developing countries for such access as the developed countries are prepared to allow. Yet once one starts organising markets such preferences are logical consequences. The developed world in its trading relationship with the developing world has accepted that while our markets should be relatively open, theirs can be relatively closed if they want them to be. In other words we do not demand the degree of reciprocity which we require from any other western developed countries granted access to our markets. We accept this distinction in order to allow the developing world an advantage "or what many of them believe to be an advantage" in their trading relationship with us. If a trading relationship is based not on reciprocity but on some judgment of the needs of developing countries it becomes logical, even if resented, that we should if we wish allocate greater advantage to those who in our view need it most. After all, we are doing something which is in principle the same within the General Scheme of Preferences, that is, we ensure through the instrumentality of butoirs that the more efficient developing countries should not be permitted to seize the whole of the advantage of the available preferences. We no doubt do not ignore the fact that thereby we also expose our own industries rather less to the most efficient low cost competition.

C'est ainsi que des accords tels que l'AMF créent un certain nombre de droits acquis. Les industries textiles des pays développés ont un droit acquis à la protection qu'il leur donne et au maintien de cette protection. Certaines des industries textiles plus faibles situées dans les pays à bas salaires ont également un droit acquis à leurs contingents d'exportations et au maintien de ces contingents vis-à-vis d'autres concurrences à bas prix. Quand nous aurons organisé un marché mondial, il est probable que les effets iront beaucoup plus loin que les intentions apparentes à l'origine. Cette création de droits acquis comme sous-produits de l'organisation des échanges est également visible dans des accords tels que la Convention de Lomé. Les pays en voie de développement qui sont membres de la Convention de Lomé sont hostiles à toute réduction de leurs avantages résultant du système de Préférences généralisé dont profitent les non-membres. Quant aux non-membres, ils voient la Convention de Lomé d'un mauvais oeil.

J'en reviens donc à la question originale. Quels que soient les effets secondaires que de tels arrangements puissent avoir du point de vue de la protection des pays en voie de développement moins efficaces et plus pauvres, les règles établies du Commerce international prévoient-elles des motivations ou justifications spéciales à l'auto-protection du monde développé contre la concurrence à bas-prix dans le secteur textile, motivations ou justifications qui ne seraient pas également applicables aux autres industries des pays développés qui, de ce fait, commencent à se sentir exposées ?

Il n'est pas surprenant que, lors de l'examen de cette question, on en arrive à la conclusion qu'il n'existe aucune question de principe, aucune caractéristique particulière des textiles qui justifie la protection de cette industrie mais qui excluerait l'extension de méthodes similaires du point de vue résultats, sinon du point de vue de leur application, à d'autres industries. Bref, il s'agit d'une question pragmatique plutôt que d'une question de principe. Les pays développés ont été plus enclins à protéger les textiles parce que leurs industries textiles sont exposées depuis plus longtemps à des attaques. Ils sont plus soucieux de protéger les textiles maintenant qu'auparavant parce que leurs problèmes de chômage et d'adaptation à une puissante concurrence sont devenus plus graves; parce que, au cours des années, les réclamations indignées des industries textiles des pays développés contre les importations à bas prix se sont faites beaucoup plus fortes; et parce que, avec l'augmentation de la concurrence dans le domaine des tissus en fibres synthétiques, les plaintes émises par l'industrie textile ont été renforcées par celles des industries chimiques des pays développés qui fabriquent les fibres synthétiques et perdent aussi bien des marchés domestiques que des marchés d'Outre-mer lorsque les affaires de l'industrie textile domestique ne marchent pas.

Bien entendu, certains diront que le textile possède des caractéristiques spéciales qui le distinguent des autres industries et justifient particulièrement qu'on lui accorde protection. Cette industrie a une importance capitale. Après tout, les vêtements sont pratiquement aussi indispensables que la nourriture et, en fait, "sous nos climats, ils sont aussi indispensables". L'agriculture est une autre industrie à laquelle la plupart des pays développés ont estimé qu'il était justifié d'accorder une protection spéciale. Nous devrions peut-être éléver le statut de l'industrie textile au niveau de celui de l'agriculture et prendre des mesures équivalentes pour assurer sa survie.

Thus arrangements such as the MFA create a number of vested interests. The textile industries of developed countries have a vested interest in the protection it gives them and in a continuation of that protection. Some of the weaker textile industries in the low-cost countries equally have a vested interest in their supply quotas and in the maintenance of these supply quotas against other lower-cost competition. Once we organise a world market, the effects are likely to spread far beyond the original apparent intentions. This creation of vested interests as a by-product of the organisation of trade is visible also in such agreements as the Lomé Convention. The developing countries of Lomé resent any dilution of their advantages resulting from the General Scheme of Preferences which benefits non-members. The non-members resent Lomé.

So I return to the original question. Whatever side-effects such arrangements may have by way of protection for less efficient and poorer developing countries, do the accepted rules of international trade provide any special case or justification for the developed world to protect itself where low-cost competition in textiles is concerned, which are not equally applicable to other developed country industries which begin to feel themselves open to attack ?

Consideration of this question leads not surprisingly to the conclusion that there is no question of principle, no special feature about textiles, which justifies protection for this one industry, but which would exclude extension of methods similar in result if not in application, to other industries. It is in short a question of pragmatism rather than principle. Developed countries have been more anxious to protect textiles because their textile industries have been longer under attack. They are more anxious to protect textiles now than before, because their problems of unemployment and of adjustment to powerful competition are greater; because over the years the outcry of textile industries in developed countries against low cost imports has become much louder; and because with the development of competition in fabrics made from synthetic fibres, the textile industry has been reinforced in its complaints by the chemical industries of the developed countries which make the synthetic fibres and find themselves losing domestic as well as overseas markets when the textile industry domestically is not doing well.

Of course there are those who will argue that there is something special about textiles which distinguishes it from other industries and particularly justifies giving it protection. It is an essential industry. Clothing after all is almost as essential as food and "in this climate quite as essential." Agriculture is another industry to which most developed countries have thought it right to give special protection. Perhaps we should elevate the status of the textile industry to that of agriculture and take equivalent steps to ensure its survival.

Je crains néanmoins que ces arguments ne manquent de conviction. Il n'y a rien de bien spécial à propos de l'industrie textile qui justifie le maintien d'une industrie textile au-delà des mesures qui seraient tout autant justifiées pour protéger d'autres industries manufacturières. Si l'industrie textile est apparue comme un cas spécial et s'est vue, dans le passé, accorder une protection spéciale, cela est simplement dû au fait qu'elle a été soumise, depuis beaucoup plus longtemps que d'autres industries, à des pressions particulières exercées par des sources à bas-prix. De plus en plus de pays en voie de développement ont mis sur pied leurs propres industries textiles. Ils se sont tournés vers les marchés des pays développés pour trouver des débouchés pour leurs ventes, pour acquérir des devises étrangères afin de pouvoir s'acheter des matières premières, des produits manufacturés et une nouvelle technologie d'un type non disponible chez eux. En général les textiles ont été la première industrie manufacturière sur laquelle les pays moins développés ont concentré leurs efforts. Ils ont mis sur pied une capacité de production supérieure à leurs propres besoins. Ils ont fréquemment employé un niveau de technologie tout à fait comparable à celui utilisé dans les pays développés. Ils ont cherché des marchés d'exportation dans les pays développés, pensant pouvoir s'assurer une chance d'expansion. Tout à coup, ils se sont, non pas heurtés à une porte fermée, mais du moins à une politique d'entrée limitée. Et c'est ainsi que l'on a crié au protectionnisme et, après tout, qui pourrait nier que la re-négociation de l'AMF par la CEE s'est faite dans un but protectionniste.

Force nous est donc de conclure que la seule caractéristique particulière des exportations textiles des pays en voie de développement est leur primauté dans le temps comme source d'anxiété pour les concurrents des pays développés, et que rien ne garantit qu'il serait possible de continuer à considérer le cas des textiles comme un cas spécial si des circonstances comparables apparaissaient dans d'autres industries. Bien entendu, récemment, des circonstances comparables ont fait leur apparition dans d'autres industries. L'accès aux marchés des pays développés est maintenant limité par des contraintes de diverses natures dans toute une série d'industries allant de la chaussure à l'acier et ces restrictions ne touchent pas uniquement les exportations des pays en voie de développement. A moins que l'économie mondiale n'amorce une expansion plus rapide, on assistera à d'autres arrangements sectoriels similaires en vue d'organiser le commerce.

On pourrait se demander à quoi cela rime de priver, par ces restrictions, les pays en voie de développement d'un pouvoir d'achat qu'ils sont susceptibles d'employer pour acheter des produits des pays développés. Peut-être que dans un monde idéal où tous les flux des échanges seraient totalement libres et où il n'y aurait pas de gouvernements nationaux pour réagir aux pressions politiques nationales, de telles restrictions n'auraient pas de sens. Mais dans le monde où nous vivons, deux raisons incitent les pays développés à imposer de telles restrictions, en dépit de leur impact sur le pouvoir d'achat de nos partenaires commerciaux. Tout d'abord, nous ne nous sentons pas capables de permettre à un groupe d'autres pays qui, en tant que groupe, ne nous accordent pas la réciprocité, de choisir les secteurs industriels où nous serons forcés de nous adapter. La seconde est qu'il est plus facile de vendre dans un marché intérieur protégé que dans un marché d'exportation où joue la concurrence. Un pays qui doute de sa compétitivité ne sera peut-être pas aussi tenté qu'on pourrait le croire par la perspective d'un accroissement du revenu de ses clients comme alternative aux profits domestiques obtenus grâce à la protection.

I fear however that those arguments lack conviction. There is nothing special about textiles which justifies the preservation of a textile industry beyond what would be as rightly done to protect other manufacturing industries. The reason why the textile industry has appeared special and has in the past attracted special protection is simply that it has for much longer than have other industries, been under special pressure from low-cost sources. More and more developing countries have built up their own textile industries. They have looked to developed country markets for an opportunity to make sales, to earn foreign currency so that they can buy for themselves raw materials, manufactured products and new technology of a kind not available domestically. Textiles have normally been the first manufacturing industry on which LDCs have concentrated. They have built up a capacity beyond their own requirements. They have frequently employed a level of technology quite comparable with that in use in developed countries. They have looked for export markets in developed countries thinking that a share and an opportunity for expansion could be assured. Suddenly they have come up against not a closed door but at least a policy of restricted entry. And so the cry of protectionism goes up and after all who can deny the EEC's renegotiation of the MFA was protectionist in purpose.

So one has to conclude that the only thing special about developing country textile exports are their primacy in time as a source of anxiety to developed country competitors; and that there is no guarantee that the case of textiles can be kept a special case if comparable circumstances arise in other industries. Recently of course some comparable circumstances have arisen in other industries. Access to developed country markets is now limited by constraints of various kinds in a whole series of industries from shoes to steel — and it is not only developing country exports that are being kept out by these restrictions. Unless the world economy begins to expand faster, there will be other similar sectoral arrangements to organise trade.

It may be asked what sense there is in robbing developing countries by these restrictions of purchasing power which they are likely to use to buy developed country products. Perhaps in an ideal world in which all trade flows were entirely uninhibited and there were no national governments to respond to national political pressures, there would be no sense in such restrictions. But in the world we know, there are two reasons which lead developed countries to impose such restrictions despite their effect on the earning power of our trading partners. The first is that we do not feel able to allow a group of other countries which do not, as a group, grant us reciprocity to select the industrial sectors in which we will be forced to adjust. The second is that a protected domestic market is easier to sell in than a competitive export market. A country which is uncertain about its competitiveness may not be as attracted as expected by the prospect of enhanced income at the hands of its customers as an alternative to the gains domestically from protection.

Dans ce cas, dans quelle mesures les reproches de protectionnisme que nous entendons de plus en plus de la part des pays en voie de développement, sont-ils justifiés ? Il nous faut répondre qu'ils sont entièrement justifiés, mais seulement dans la mesure où ces pays voient la paille dans l'oeil du voisin mais pas la poutre dans le leur. Malgré le magnifique exemple de Hong Kong, le marché sans doute le plus ouvert du monde, en fin de compte, l'état nation est un système de protection. Toute personne qui prétend que le commerce international a jamais été fondé sur une hypothèse autre que le droit fondamental de réagir à la concurrence en la contrôlant, se leurre. Dans le passé, on a évité la multiplication des contrôles parce que le chômage était bas et le commerce mondial connaissait une expansion rapide. Aujourd'hui, ces deux conditions ont changé et le protectionnisme augmente.

Dans le secteur des textiles, les pays développés ont été protectionnistes à des degrés différents. Pendant longtemps, le Royaume-Uni a fait partie des pays les plus ouverts aux importations de textiles à bas prix, et il continue à en faire partie. D'autre part, pendant longtemps, les Etats-Unis ont été parmi les pays les plus fermés à la fois aux importations à bas prix et, en fait, aussi aux importations à prix plus élevés. Le commerce international dépend de la négociation internationale visant à assurer la satisfaction et des avantages mutuels. Il est juste que dans de telles négociations, le monde développé accorde quelque chose de plus au monde en voie de développement pour tenir compte des besoins particuliers de ce dernier. Mais il est inévitable que, dans une telle négociation, ce soit la partie qui accorde la concession qui juge de la mesure dans laquelle cette dernière demeure acceptable.

On peut prétendre, et en fait on avance souvent cet argument avec énergie, qu'il est dans l'intérêt économique des pays développés (et, bien entendu, des pays en voie de développement) d'ouvrir entièrement leurs marchés aux importations, y compris aux importations textiles de toutes origines. En fait, l'argument économique est moins sûr que ses partisans ne le croient et, comme c'est généralement le cas avec de tels arguments, il existe un nombre égal de partisans de la thèse opposée. Je traiterai donc de ce que l'expérience a démontré plutôt que de ce que certains économistes prétendent. De nos jours, les gouvernements se préoccupent de l'accès au marché s'il risque de causer des problèmes d'emploi et d'adaption auxquels ils se sentent politiquement incapables de faire face. Ils seront particulièrement inquiets si la réciprocité est insuffisante, quoique, même s'il y a réciprocité, les problèmes n'en sont peut-être pas pour autant résolus. Toutefois, la plupart des pays développés sont disposés à accorder certaines concessions du point de vue de l'accès au marché, même sans réciprocité, car ils estiment que c'est un devoir d'apporter une certaine aide au monde en voie de développement. Malheureusement, cette bonne volonté diminue dans la mesure où la dépression économique mondiale actuelle persiste.

J'ai abordé aussi franchement que je le pouvais les échanges internationaux textiles, précisément parce que, à l'heure actuelle, nous traversons une période cruciale de l'histoire d'après-guerre de notre système d'échanges internationaux. Nous nous trouvons au centre des négociations commerciales multilatérales dont les textiles constituent un élément important. Nous nous trouvons également au centre d'une de ces tentatives fréquentes, mais jusqu'à présent vaines, que font les hommes d'Etat du monde entier pour s'unir en vue d'accélérer la croissance économique, libérant ainsi le monde des niveaux actuels de chômage et, par là, des dangers actuels d'une escalade dans le protectionnisme. Les pays développés ont largement in-

How justified then are these cries of protectionism which we hear increasingly from developing countries ? The answer must be that they are entirely justified but only in the sense that the pot calls the kettle black. Despite the splendid example of Hong Kong, perhaps the most open market in the world, in the end the nation state is a protective device. Anyone deceives himself who argues that international trade has ever been based on any other assumption than that of an ultimate right to react to competition by controlling it. The multiplication of controls was in the past avoided because unemployment was low and world trade was expanding fast. Today both conditions have changed and protectionism grows.

In textiles developed countries have been protectionist to different degrees. The UK has long been among the most open to imports of low-cost textiles and continues to be. On the other hand the USA has long been among the most closed both to low-cost and indeed to higher cost imports. International trade depends on international negotiation intended to achieve mutual satisfaction and advantage. It is right that in such negotiations the developed world should concede something more to the developing world to take account of the latter's special needs. But it is unavoidable that in such a negotiation it should be the party that concedes that judges the extent of the acceptable concession.

It can be argued, and is frequently forcefully argued, that it is in the economic interests of developed countries (and indeed of developing countries) to open their markets fully to imports including textile imports from all sources. The economic argument is in fact less certain than its advocates believe and as is usual with such arguments, there are an equal number of advocates on the other side. I therefore deal with what experience shows rather than with what some economists pretend. Governments these days are concerned about access if it is likely to lead to problems of employment and adjustment with which they feel unable to cope politically. They will be particularly concerned if there is inadequate reciprocity, though even if there is, that may not be the end of the matter. Most developed countries are however prepared to concede something by way of access even without reciprocity as they feel it a duty to give some help to the developing world. Unfortunately this willingness grows less the longer the present world economic depression endures.

I have dealt as frankly as I can with international trade in textiles, precisely because we at the moment stand at a crucial point in the post-war history of our international trading system. We are in the midst of the Multilateral Trade Negotiations in which textiles are a significant element. We are in the midst also of one of those frequent but so far unsuccessful endeavours of world statesmen to join together to speed economic growth and thus free the world of the present levels of unemployment and thus of the present perils of escalating protectionism. There is a strong developed country interest in maintaining the open trading system. I offer my three C's as reasons for this strong interest. The first C is competition. Competition

térêt à maintenir un système commercial ouvert. J'avance mes trois "c" pour justifier ce profond intérêt. Le premier "c" est la concurrence. La concurrence dans les échanges internationaux peut fournir des résultats productifs grâce à une efficacité et une spécialisation accrue. Le second "c" est le consommateur. Le consommateur bénéficie d'une variété de choix qui lui est apportée par un commerce international plus libre. Le troisième "c" est la civilisation. Le système commercial ouvert constitue une forme plus civilisée de rapports économiques et commerciaux entre les nations.

Mais, en dépit de ces trois "c", le système commercial ouvert est en danger et, en vue d'assurer sa survie, il faut créer certaines conditions dont, bien qu'elles ne soient pas exclusives, font partie les conditions d'une réciprocité acceptable, d'un équilibre raisonnable et du temps disponible pour s'adapter à la nouvelle concurrence. Et, surtout, il y a la condition d'une expansion plus rapide du marché mondial. Dans la mesure où ces conditions ne sont pas remplies, le système est en péril. Par exemple, au Royaume-Uni, on conteste de plus en plus la concurrence de pays, souvent développés, ou des plus développés des pays en voie de développement qui, même s'ils permettent l'accès à leurs marchés, le font à des conditions moins favorables que celles régissant leur propre entrée sur le marché du Royaume-Uni. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes de fervents supporters d'une formule harmonisante sur base de réductions tarifaires à faire dans les négociations commerciales multilatérales. On critique particulièrement les droits de douane élevés imposés par les Américains sur les textiles, et le fait que, jusqu'à présent, l'administration des Etats-Unis ne soit pas parvenue à présenter une offre raisonnable pour leur réduction. En d'autres termes, les industries commencent à chercher, partout où elles pensent que cela leur sera favorable, non seulement une réciprocité globale, mais aussi une réciprocité sectorielle.

Je sais que les U.S.A. s'inquiètent de la concurrence européenne dans le secteur des textiles. Mais, eu égard à l'importance capitale qu'a, aux yeux de l'Administration américaine, le succès des négociations commerciales multilatérales, eu égard à l'importance qu'elle accorde à la concurrence dans de si nombreux domaines où les Etats-Unis sont plus confiants en leur compétitivité, j'espère qu'elle améliorera cette partie, et en fait d'autres parties aussi, de son offre tarifaire. Moi-même, j'essaie d'éviter de proclamer le libéralisme de la politique commerciale du Royaume-Uni, bien qu'en pratique nous ne soyons pas moins libéraux que la plupart des autres pays développés qui font de telles déclarations. Dans un discours s'adressant à un auditoire textile international, je dois reconnaître que cela ne signifie pas grand-chose. Néanmoins, les USA font de telles déclarations sans qu'elles soient davantage justifiées. J'espère donc qu'ils modifieront leur politique et feront honneur à leurs déclarations.

L'actuelle administration des Etats-Unis nous a convaincu du fait qu'une issue positive des négociations commerciales multilatérales constitue un objectif essentiel dans la bataille pour vaincre le protectionnisme aux Etats-Unis. Au sein de la Communauté Européenne, nous avons fait de notre mieux pour collaborer à la préparation d'un mandat de négociation qui rende le succès possible. Mais, s'il nous faut encore réduire nos tarifs déjà modérés, il nous faudra constater une certaine réciprocité se traduisant par des réductions des tarifs déjà très élevés qui protègent encore certaines parties du marché américain. Nous espérons être prochainement tranquillisés au sujet des intentions américaines. En tout cas, je sais que l'industrie du Royaume-Uni attend avec anxiété des nouvelles rassurantes au sujet des intentions américaines à cet égard.

in international trade can yield productive dividends through greater efficiency and specialisation. The second C is the consumer. The consumer benefits from the variety of choice which freer international trade brings him. The third C is civilisation. The open trading system is a more civilised form of economic and commercial relationship between nations.

But despite these three C's, the open trading system is in peril and to ensure its survival certain conditions have to be created among which, though not exclusive, are conditions of acceptable reciprocity, of reasonable balance and of time available to adjust to new competition. Above all there is the condition of a more rapidly expanding world market. To the extent that these conditions are not met the system is in peril. There is for example increasing objection in the UK to competition from countries, often developed countries or the more developed of the developing countries, which even if they allow access do so on less favourable conditions than is permitted to entry into the UK. That is one reason why we are strong supporters of a harmonising formula as the basis of the tariff cuts to be made in the MTN's. There is particular criticism of the high American textile tariffs and of the failure of the US Administration so far to make a reasonable offer for their reduction. In other words industries are beginning to look, wherever they think it will favour them, not just for overall reciprocity but also for sectoral reciprocity.

I know that there is concern in the USA about European competition in textiles. But in view of the overriding importance that the American Administration gives to success in the MTN's, in view of the emphasis they place on competition in so many fields in which they are more confident as to their competitiveness, I hope that they will improve this and indeed other parts of their tariff offer. I myself try to avoid making great claims for the liberalism of UK trade policy though in practice we are no less liberal than most other developed countries which do make such claims. In a speech to an international textile audience I have to admit that that is not saying much. However the USA does make such claims though with no greater justification. I hope therefore they will change their policies and live up to their pretensions.

We have been convinced by the present US Administration that a successful outcome to the MTN's is an essential objective in the battle to defeat protectionism in the USA. We have been doing our best to collaborate within the European Community in the preparation of a negotiating mandate which makes success possible. But if we are to reduce further our already moderate tariffs, we do expect to see something like reciprocity by means of reductions in the very high tariff which still protects some parts of the US market. I hope we will be reassured about American intentions in the near future. Certainly I know that the UK industry is waiting anxiously for reassuring news about American intentions in this respect.

C O M I T E X T I L

Bulletin 78/5

Il existe une controverse au sujet de la mesure dans laquelle la protection d'une industrie est susceptible d'encourager sa relance ou bien lui permet simplement de poursuivre un sommeil ininterrompu. A mon avis, il n'y a pas de réponse générale. Cela dépend beaucoup de l'industrie en question, si elle a en elle l'énergie et les ressources nécessaires pour profiter de ses marchés, qu'il s'agisse du marché intérieur plus protégé ou des marchés extérieurs beaucoup moins protégés. J'éprouve beaucoup moins de doutes au sujet de l'industrie textile du Royaume-Uni que je n'en éprouverais au sujet d'autres industries lorsqu'il s'agit de savoir si elle exploitera pleinement les avantages qui lui sont offerts par l'A.M.F. Ces avantages consistent non seulement en un marché plus protégé chez nous, mais aussi en un marché plus protégé en Europe. J'espère que ces faits lui donneront la confiance d'investir, de s'élargir, de vendre. Ma confiance en l'industrie textile du Royaume-Uni est due à ce qu'elle a accompli récemment dans le domaine des ventes, des investissements et de la technologie, souvent dans des conditions plutôt défavorables.

Mais ce défi lui est jeté, et elle ne doit pas échouer. Bien entendu, dans le cadre des négociations multilatérales, nous tenterons d'ajouter à ces autres possibilités un marché américain plus vaste. J'espère que le mouvement syndicaliste américain qui, je le sais, n'apprécie pas beaucoup les importations, de même que l'industrie américaine en général, se souviendront que la balance commerciale des Etats-Unis avec le Royaume-Uni est largement excédentaire, qu'il s'agisse de la balance commerciale en général ou uniquement pour les produits manufacturés. Néanmoins, que cette possibilité supplémentaire nous soit offerte ou non, j'estime que les perspectives qui sont maintenant ouvertes à l'industrie textile du Royaume-Uni sont bien meilleures et j'espère qu'elle les exploitera avantageusement.

Le succès de la re-négociation de l'AMF implique que le monde développé et le monde en voie de développement seront convenu d'un programme pour la croissance ordonnée des échanges de textiles. Ils auront ainsi supprimé un danger qui aurait pu être grave pour la survie du système commercial ouvert. Je suis donc reconnaissant de ce que tant de pays, même si c'est avec un manque d'enthousiasme bien compréhensible, ont donné ou vont vraisemblablement bientôt donner leur accord au renouvellement de l'arrangement pour quelques années supplémentaires. Nous devrions ainsi éviter un flot de mesures protectionnistes individuelles qui, outre l'incertitude qu'elles auraient amené, auraient constitué une menace pour la stabilité du système commercial mondial. Je ne m'attends pas à ce que quiconque tombe amoureux de l'AMF. Contrairement à certaines impressions que l'on a Outre-Mer, l'industrie textile européenne elle-même n'est pas encore tombée amoureuse de l'AMF. Il s'agit d'un compromis et, en fait, on s'apercevra peut-être que c'est grâce à de tels compromis que nous préserverons le système. J'espère que, de leur côté, les pays en voie de développement s'efforceront de plus en plus de diversifier leurs exportations, comme le font, en fait, nombre d'entre eux. J'espère que, dans cette opération de diversification, ils ne se concentreront pas une fois encore sur les mêmes gammes de produits. Je n'offre aucune garantie concernant l'accès ou l'accès préférentiel aux marchés. Je ne suis pas en mesure de le faire. Les rapports commerciaux entre le monde développé et le monde en voie de développement seront façonnés par l'expérience et négociés, je l'espère, dans une atmosphère de compréhension. Si nous voulons parvenir à cette compréhension, il faudra que nous nous exposions mutuellement, de façon très claire, nos intérêts parfois opposés. J'estime que le monde développé ne doit pas susciter d'espérances auxquelles nous ne soyons certains de pouvoir répondre si nous y sommes contraints. Le meilleur espoir de paix dans les rapports économiques entre le monde développé et le monde en voie de dévelop-

There is an argument about how far protection for an industry can encourage its rebirth and how far it simply allows it to pursue uninterrupted slumbers. I think there is no general answer. It depends very much on the particular industry, whether it has within itself the energy and resources to take advantage of its markets, whether the more protected one at home or the much less protected ones abroad. I have a great deal less doubt about the UK textile industry, than I might have with some other industries, that it will fully exploit the advantages the MFA offers it. These advantages consist not just of a more protected market at home but also of a more protected market in Europe. I hope these facts will provide it with the confidence to invest, to expand, to sell. My confidence in the UK textile industry arises because of its recent record in sales, in investment and in technology often under rather unfavourable circumstances.

But it faces this challenge and it must not fail. Certainly we will strive within the MTN's to add to these other opportunities a larger American market. I trust that the American trade union movement which I know not to be a great lover of imports, as well as American industry generally will remember that the USA has a large trade surplus with the UK, generally and in manufactured goods. However whether or not we get that additional opportunity, I believe that the UK textile industry now has greatly improved prospects and I hope it exploits them profitably.

A successfully renegotiated MFA implies that as between the developed and developing worlds we will have agreed a programme for the orderly growth of trade in textiles. To have done so will have removed one danger, which could have been serious, to the survival of the open trading system. I am therefore grateful that, even with understandable reluctance, so many countries have agreed, or are expected shortly to agree, to extend the arrangement for a further few years. We should thus avoid a stream of individual protectionist measures which, quite apart from the uncertainty thereby introduced, would have presented a threat to the stability of the world trading system. I do not expect anyone to be in love with the MFA. Contrary to some impressions overseas the European textile industry itself has not yet achieved an amorous relationship with it. It is a compromise and it may well prove that it is by such compromises that we will preserve the system. I hope for their part the developing countries will aim increasingly to diversify their exports, as in fact many of them are doing. I hope that in diversifying they will not once again concentrate on the same ranges of products. I offer no guarantees about access or about preferential access. I am in no position to do so. The trade relationship between developed and developing worlds will be fashioned by experience and negotiated I hope in an atmosphere of understanding. If that understanding is to be achieved we will have to explain very clearly to each other our sometimes conflicting interests. I do not believe that the developed world should hold out hopes unless we are sure that under pressure we will justify them. The best hope of peace in economic relations between the developed and developing worlds lies in a frank assessment of each others needs and strengths. The MFA stands in its own right, not I hope as a model, but at any rate as a negotiated understanding by which all of us can abide.

pement réside dans une franche estimation des besoins et des forces de chacun. L'AMF existe, non pas je l'espère en tant que modèle, mais en tout cas en tant qu'accord négocié auquel nous pouvons tous nous conformer.

COMITE TEXTIL

Bulletin 78/5

British Textile Confederation Conference - 25 Mai
Discours prononcé par M. R.S. SMALL,
Président de l' ATMI.

Monsieur le Président,

Je félicite Brian Smith et la British Textile Confederation d'avoir organisé une conférence à un moment aussi opportun. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'y participer. Il est certain que les orateurs, représentant des gouvernements, organisations internationales, entreprises industrielles et syndicats traitant de la production d'articles textiles et d'habillement, des réglementations et de l'environnement textile dans le monde entier, reflètent les problèmes et atouts réellement mondiaux de cette grande industrie qui a son caractère bien spécifique. Aucun d'entre nous ne peut s'acquitter convenablement de son rôle, si ce n'est avec une perspective internationale comme toile de fond.

L'anecdote qui suit illustre au mieux la façon dont chacun d'entre nous interprète un même problème :

" Un pasteur contemplant le Grand Canyon
" d' Amérique remarqua "Dieu a là réalisé
" une merveille ! ", un artiste souligna "quel
" sujet magnifique pour un tableau " et un
" cowboy déclara "Quel fichu endroit pour
" perdre une vache ! "

Cette conférence nous aidera peut-être à avoir une vue plus uniforme de nos problèmes.

Son nom est certainement bien choisi.

Nous voilà ici réunis, à un moment qui revêt peut-être une importance décisive pour les négociateurs du Tokyo-Round, et pendant la première année du premier renouvellement de l' Accord Multifibres du GATT. Permettez-moi de commencer par décrire la façon dont l'industrie textile américaine envisage la situation présente, et par vous expliquer brièvement les étapes qui ont amené notre industrie à adopter sa position actuelle vis-à-vis des questions du commerce textile.

L' ATMI et les organisations qui l'ont précédé, se sont préoccupées de façon pratiquement continue depuis 40 ans, de la politique commerciale du gouvernement des Etats-Unis et de ses répercussions sur les importations textiles. En 1935, le Président Roosevelt avait chargé un comité ministériel d'examiner ce qui pouvait être fait au sujet du problème des importations qui, à l'époque, concernait les arrivages de textiles de coton en provenance du Japon. Avec la bénédiction du gouvernement, un accord d'auto-limitation fut mis au point avec le groupe industriel japonais, accord qui prit évidemment fin avec la seconde guerre mondiale. Lorsque, au milieu des années 50, les importations textiles causèrent à nouveau des problèmes, encore à cause des Japonais, un accord d'auto-limitation fut conclu entre les deux gouvernements, couvrant à nouveau le commerce des textiles de coton.

British Textile Confederation Conference, May 25
Speech of Mr. R.S. SMALL,
President of ATMI.

Mr. Chairman,

I congratulate Brian Smith and the British Textile Confederation for organizing such a timely conference. I appreciate the opportunity to participate in it. Certainly, the speakers, representing as they do government, international organizations, industrial companies, and labor unions — dealing with textile and clothing production, regulation, and trade environments in the world as a whole — reflect the truly worldwide problems and opportunities of this great and original industry. None of us can properly discharge our roles except with an international perspective as a backdrop.

How each of us interprets the same problem is best illustrated by the following story :

" A minister looking at America's Grand Canyon, remarked "What a great work of God ! " an artist commented "What a wonderful subject for a painting". A cowboy said, "What a helluva place to lose a cow ! "

Perhaps this conference will help us see our textile problems more uniformly.

Surely, this conference is well named.

Here we are meeting in the midst of the perhaps decisive days of the Tokyo Round trade negotiations and just in the first year of the first renewal of the GATT Multifiber Arrangement. Let me start, if I may, by describing how the American textile industry views the current situation and tell you something of the experiences by which our industry has reached its present posture on textile trade matters.

The ATMI, and its predecessor organizations, have been involved with U.S. government trade policy as it affects textile imports, for forty years, almost continually. In 1935 President Roosevelt appointed a cabinet committee to see what could be done about the import problem as it affected, in those days, shipments of cotton textiles from Japan. With government blessing, a voluntary agreement was worked out with the Japanese industry group and that ended, of course, just in the world war II era. When textile imports again became a problem, and again from Japan, in the mid-1950's, a voluntary government-to-government agreement was worked out with them, again covering cotton textile trade.

Au fur et à mesure que les sources d'exportations de nos importations textiles de coton se sont étendues, d'abord à Hong Kong, en grande quantité, ensuite à d'autres pays d'Extrême-Orient et pays moins développés, l'Administration Kennedy a entrepris, en 1961, d'amener les pays du GATT à négocier l'accord sur les textiles de coton, d'abord l'accord à court terme, ensuite l'accord à long terme (ALT). Lorsqu'il présenta son programme textile, le 2 mai 1961, le Président Kennedy déclara : "Les problèmes de l'industrie textile sont graves et profonds. On les étudie depuis 1935 au moins, lorsqu'un comité ministériel fut chargé par le Président Roosevelt d'examiner la situation de cette industrie. Récemment, ces problèmes ont fait l'objet d'une enquête spéciale effectuée par le comité ministériel sous la direction de Luther H. Hodges, Ministre du Commerce. Il est temps d'agir."

En 1967, année de la conclusion des négociations tarifaires du Kennedy Round au GATT, des réductions appréciables ont été apportées aux tarifs américains pour les fibres artificielles et synthétiques, des réductions importantes ont également été apportées aux tarifs des textiles de coton. Ces réductions avaient été échelonnées sur une période de 5 ans. Entre 1967 et 1972, les importations de produits textiles et d'habillement avaient augmenté de 140 %, passant de l'équivalent de 2.600 millions de yards² à l'équivalent de 6.200 millions de yards². Ce qui représentait un taux de croissance supérieur à 19 % par an, alors qu'au cours de cette même période le taux de croissance de la production américaine était de juste un peu moins de 5 % par an. C'est dans le secteur des textiles en fibres artificielles et synthétiques que l'accroissement fut le plus important.

Vous savez tous que l'ALT a duré jusqu'en 1974, lorsqu'il fut enfin remplacé par l'Accord Multifibre (AMF) dans le cadre du GATT, accord qui reflétait la position, devenue alors très importante, des fibres synthétiques et artificielles dans le monde, et qui incluait aussi le secteur des textiles de laine, largement concerné.

Lorsque je réfléchis à ce qu'a vécu l'ATMI au cours des dernières décennies, il apparaît clairement que nos deux principaux partis politiques ont reconnu que les textiles représentaient un "problème spécial" à l'échelle mondiale. Un problème qui, existant justement à l'échelle mondiale, exigeait un instrument unique et la compréhension entre les nations commercantes. Ce principe a été mis en application dans les accords multifibres mis au point dans le cadre du GATT et soutenus par plus de 50 pays. Ces accords devraient être, et en fait ils le sont, l'instrument mondial qui doit permettre une bonne réglementation du marché de tous les produits textiles.

Avec l'AMF comme instrument commercial, nous sommes intervenus auprès du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif de notre gouvernement pour que soit instauré un commerce d'importation qui, tout en étant raisonnable et même libéral, n'endommagerait ni ne détruirait de façon permanente notre industrie qui est une industrie de base et d'importance primordiale. Pour y parvenir, à l'instar de votre Confédération Textile Britannique, nous nous sommes joints à 12 autres associations, y compris les syndicats, qui, ensemble, sont parvenues à gagner la compréhension et l'intérêt vis-à-vis de nos problèmes commerciaux de nombreux membres du Congrès, qu'ils soient démocrates ou républicains.

As the export sources of our cotton textile imports spread first to Hong Kong in quantity and then to other of the Far Eastern and lesser developed countries, the Kennedy Administration undertook in 1961 to lead the GATT countries in negotiation of the cotton textile arrangement, first the short-term arrangement and then the long-term arrangement (LTA). In announcing his textile program on May 2, 1961, President Kennedy said, "The problems of the textile industry are serious and deep rooted. They have been the subject of investigation at least as far back as 1935, when a cabinet committee was appointed by President Roosevelt to investigate the conditions of this industry. Most recently these problems were the subject of a special study by the interdepartmental committee headed by Secretary of Commerce Luther H. Hodges. I believe it is time for action."

In 1967, the year in which the GATT Kennedy Round tariff negotiations were concluded, substantial cuts were made in United States man-made fiber textile tariffs and important cuts in cotton textile tariffs. These were phased in over a five-year period. Between 1967 and 1972, textile and apparel imports increased by 140 %, from 2.6 to 6.2 billion equivalent square yards. This was a growth rate in excess of 19 percent per annum, while United States production over this period was growing at just under 5 percent annually. The great increase occurred in man-made fiber textiles.

As everyone in this room will recall, the LTA lasted until the beginning of 1974, when it was succeeded at long last by the Multifiber Arrangement (MFA) under GATT, reflecting the by then very important position of man-made fibers in the world textile trade, and incorporating the heavily impacted wool textile sector as well.

Now, reflecting on ATMI's experience over these decades, it is clear that both of our major political parties have recognized textiles as a "special problem" of a worldwide nature. A problem which being worldwide in scope required a unique instrument and understanding between trading nations. This principle has been embodied in the multifiber agreements developed under GATT and supported by more than 50 nations. It should be and is our worldwide vehicle under which orderly marketing of all textile products should proceed.

With the MFA as our trading vehicle, we have worked with both our executive and legislative branches of government to bring about import trade which, on the one hand, is reasonable and even liberal but which, on the other hand, would not permanently damage and destroy our basic and essential industry. In doing so, like your British Textile Confederation, we have joined hands with 12 other associations including labor unions who, working together, have achieved the understanding and interest in our trade problem of a large number of members of Congress on both sides of the aisle.

COMITE EX TIL

Bulletin 78/5

Ainsi, actuellement, la majorité des membres de la Chambre des Représentants a approuvé une résolution insistant pour que le Président n'accepte aucune réduction des tarifs concernant les articles textiles ou d'habillement lors des négociations actuelles du Tokyo-Round dans le cadre du GATT. De même, un grand nombre de sénateurs, tant démocrates que républicains, soutiennent aussi cette résolution. En outre, un projet de loi circule actuellement au Congrès qui, s'il passe, obligerait le Président à retirer, sans plus de façons, tous les produits textiles et d'habillement de la table des négociations à Genève.

Il y a une raison fondamentale qui explique pourquoi les candidats à la Présidence et les membres du Congrès ont porté tant d'intérêt aux problèmes du commerce textile au fil des ans. Cette raison est tout simplement le grand nombre d'emplois fournis par cette industrie aux Etats-Unis. On décrit en général les Etats-Unis comme étant un pays industrialisé très développé. Eh bien, je puis vous dire qu'actuellement, dans notre pays, un travailleur industriel sur huit est employé dans une usine textile ou une fabrique de vêtements, et ce taux est resté pratiquement constant au cours des dernières années. En outre, la structure de la main-d'œuvre ainsi employée est telle, qu'elle a encore plus d'importance aux yeux de nos politiciens. Alors que les noirs représentent environ 11 % de la population américaine, 19 % des ouvriers textiles font partie de la race minoritaire. Dans l'industrie du vêtement, 81 % des travailleurs sont des femmes : ce taux est de 47 % pour l'ensemble des secteurs textiles.

Aux Etats-Unis, comme ailleurs, alors qu'augmente sans cesse le nombre des emplois textiles qui exigent des connaissances complexes, il y a encore beaucoup d'emplois sans qualifications qui peuvent être exercés par des personnes accédant pour la première fois au monde industriel du travail. Eu égard aux réalités politiques et au chômage persistant dans notre pays, il s'agit là de motifs bien valables aux yeux de nos politiciens pour qu'ils s'intéressent à la santé de notre industrie.

Je suis certain que vous pouvez citer des histoires et statistiques similaires concernant les autres parties du monde car, comme nous l'avons dit, si un traitement tellement particulier a été réservé à cette industrie au sein du GATT, ces vingt dernières années, cela est dû à son importance unique du point de vue économique, social et politique dans les pays membres du GATT. Personnellement, j'estime que c'est autant de gagné, et que la structure de cette conférence est idéale pour souligner et exploiter ces réalités dans l'intérêt de ceux d'entre nous qui travaillent dans ces industries, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Parmi ces réalités, on compte le fait que de nombreux pays en voie de développement ont principalement axé leurs industries textiles vers les marchés d'exportation, bien que leurs propres populations soient pauvrement approvisionnées en vêtements et autres produits textiles. Et ces pays poussent leurs exportations bien que les marchés mondiaux soient déjà inondés de produits textiles.

A mon avis, il y a une autre idée qui mérite d'être examinée et est une conséquence de l'histoire du GATT au cours de ces vingt dernières années : il est possible pour des pays ayant atteint des stades différents de développement de se rencontrer en terrain neutre et d'arriver à un compromis entre leurs différentes positions, compromis peut-être délicat du point de vue politique dans leur propre pays. Le "compromis" sur la croissance des contingents — 6 % par an — auquel on était arrivé précédemment, pouvait paraître acceptable alors, mais, aujourd'hui, lorsque l'on prend en considération la croissance, lente ou négative, des marchés textiles dans les pays développés, il apparaît clairement qu'il est excessif.

Thus, currently, the majority of the members of the Lower House have joined in a resolution urging the President to make no reductions in tariffs on textile or apparel items in the present Tokyo Round at GATT. Similarly, a large bi-partisan bloc of senators is supporting such a resolution in that body. In addition, there is moving through the House procedure a bill, which if enacted, would require the President, with no further ado, to remove any textile and apparel items from the negotiating table at Geneva.

There is one basic reason why the Presidential candidates and the members of Congress over the years have taken such interest in the textile trade problem. That reason, very simply, is the large number of jobs which the industry provides in the United States. The United States is usually described as a highly developed, industrialized country. I can report to you that in our country today one out of every eight workers in manufacturing is employed in a textile mill or a clothing factory and that ratio has been virtually constant over recent years. Furthermore, that work force so employed is structured in a way which makes it even more important to our politicians. While some 11 percent of the american population is black, 19 percent of textile workers belong to the minority race. In the apparel industry, 81 percent of the workers are female : the ratio is 47 percent in all textiles.

In the United States, as elsewhere, while there are an increasing number of textile jobs which require sophisticated skills, there still remain many entry-type jobs where groups of people entering the industrial labor force for the first time can find opportunity. In view of political realities and persisting unemployment in our country, these constitute quite valid reasons for the interest of our politicians in our industry's health.

I am sure that you in other parts of the world have similar stories and statistics to report because, as we have said, the reason this industry has gotten such unique treatment in GATT in the last two decades is related to its unique economic, social, and political importance in the member countries of GATT. I for one think that is all to the good and that this conference is ideally structured to emphasize and capitalize on those realities for the benefit of those of us working in these national industries in both developed and developing nations. One of those realities is that many developing nations have planned textile industries for export markets primarily, even though their local populations are sparsely supplied with clothing and other textile products. And these countries are pushing for exports despite the fact that world markets are already awash in textiles.

Another idea which I think bears examination as a result of the GATT history over the last two decades is this : it is possible for countries at different stages of development to meet on neutral ground and to accomplish a compromise between their various positions, which might be politically sensitive back home. The "compromise" reached in those earlier years with respect to quota growth — 6 percent per annum — might have looked possible, then, but is clearly today greatly excessive considering the slow or negative growth of textile markets in the developed countries.

Je m'empresse de souligner que l'industrie textile des Etats-Unis ne considère pas l' Accord Multifibre, ou l'accord à long terme sur les textiles de coton qui l'avait précédé, comme le remède à tous les problèmes commerciaux auxquels nos industries doivent faire face. En effet, l' ATMI n'est pas satisfait de la façon dont cet instrument favorise actuellement les pays en voie de développement, il n'est pas non plus satisfait de la façon dont notre gouvernement s'est servi de cet instrument dans la pratique. Nous estimons que l'on en a fait un usage trop généraux. Néanmoins, le fait est là : l' A.M.F. existe.

Nous remercions la Communauté Européenne d'avoir insisté sur la clause de modification "d'écart raisonnable" dans l' AMF récemment renouvelé. Il s'agit là d'un amendement réaliste au document original.

Je songe particulièrement au fait que les pays se développent; ils ne sont ni développés, ni sous-développés, ils suivent un processus de développement, en tout cas à un rythme différent, peut-être dans des directions différentes, mais, de toute façon, le changement est la seule constante dans l'économie mondiale. A cet égard, l'exemple du Japon est instructif.

Précédemment, je vous ai parlé des problèmes causés depuis 40 ans par les importations textiles japonaises aux Etats-Unis. Nous savons tous que ces dernières années, alors que les importations japonaises constituent toujours un problème pour l'industrie américaine, l'industrie japonaise doit désormais elle-même faire face à la concurrence, sur ses propres marchés, des importations en provenance de pays où les coûts de production sont beaucoup plus bas et qui ont atteint des stades beaucoup moins avancés de développement industriel. On continuera à assister à d'autres exemples de ce type de changements des deux côtés de la barrière, si l'on peut dire.

Etant donné l'importance des précédents, les pays qui se trouvent du côté "exportation" de la barrière devraient penser au jour où ils se trouveront peut-être du côté "importation". Il semble que les Japonais n'ont pas encore pris pleinement conscience de ce fait car ils sont toujours le plus gros fournisseur étranger de textiles sur le marché américain, en dépit de l'énorme appréciation du yen.

En effet, environ 60 % des importations aux Etats-Unis proviennent des quatre pays suivants d' Extrême-Orient : Japon, Hong Kong, Corée et Taiwan, qui causent ainsi déjà rien que pour les textiles, un déficit de la balance commerciale se chiffrant à 2.000 millions de \$.

Un grand nombre, sinon la plupart, des pays moins développés qui exportent des textiles vers les Etats-Unis, protègent leurs propres marchés vis-à-vis de nos exportations en créant d'insurmontables obstacles non tarifaires, et souvent aussi en instaurant des tarifs prohibitifs.

Il y a une troisième idée que j'aimerais vous soumettre : au cours des siècles, il y a toujours eu quelqu'un pour approvisionner les marchés de l'industrie d'une façon ou l'autre, à un endroit ou l'autre. Je crois que nous serons tous d'accord pour reconnaître que les débouchés du marché doivent être examinés dans une perspective à long terme. En anglais, nous avons un dicton qui provient, je crois, d'un conte allemand, à moins que ce ne soit d'une fable d' Esopo, : "il ne faut pas tuer la poule aux oeufs d'or". Aux Etats-Unis, par exemple, nous croyons que la croissance de notre marché intérieur n'excédera pas 1 1/2 % par an au cours des dix années à venir. Il est clair que notre marché ne peut absorber une croissance annuelle des contingents de 6 %. (Il ne faut pas perdre de vue que la mesure

Now I would hasten to say that the United States textile industry does not look upon the Multifiber Arrangement, or the preceding long-term cotton arrangement, as the great solution to all the trade problems our industries face. Indeed, the ATMI is not happy with the way the instrument presently favors the developing countries, nor is it happy with the way our government has administered the instrument in practice. We think it has been too generously administered. Nevertheless, the MFA exists.

We thank the European Community for insisting on the modifying clause "reasonable departure" in the recently renewed MFA. This is a realistic amendment to the original document.

I think particularly of the fact that countries are developing, they are not developed nor underdeveloped, they are all developing — at different rates, to be sure — in different directions, perhaps, but change is the only constant in the world economy. The experience of Japan is instructive in this regard.

I referred earlier to the U.S. experience going back 40 years with the Japanese textile import problem. We all know that in more recent years, while Japan remains a serious import consideration for the United States industry, and for others, the Japanese industry is now itself concerned with import competition in its home markets from countries of much lower cost production and much earlier stages of industrial development. There will be other and continuing examples of this change from one side, so to speak, of the fence to the other.

Because precedents are important, countries on the exporting side of the fence should think forward toward the day when they may find themselves on the importing side. The Japanese have not fully recognized this, apparently, for they are still the largest foreign supplier of textiles to the United States market, despite the tremendous appreciation of the Yen.

Indeed the four Far Eastern countries, Japan, Hong Kong, Korea and Taiwan account for nearly 60 percent of imports into the United States — creating an unfavourable balance of trade in textiles alone of almost \$ 2 billion.

Many, if not most, of the less developed countries shipping textiles into the United States protect their own markets from our exports with impenetrable non-tariff barriers and frequently prohibitive tariffs, as well.

A third idea I would like to throw out for consideration : the industry's markets have been supplied somehow, somewhere, by somebody over centuries. I think it makes sense for all of us to take a longer view of market opportunity. We have a saying in English, coming from, I think, a German fairy tale, that we should not kill the goose that lays the golden egg — or is it Aesop ? in the United States, for example, we think our domestic market will be growing by no more than 1 1/2 percent per year over the next decade. Clearly, our market cannot absorb 6 percent annual quota growth. (The importance of merchandising, styling, and market development by the domestic industry to the sales potential for imports must be remembered.)

dans laquelle le marché peut absorber les importations dépend largement des techniques marchandes, du modélisme et du développement du marché par l'industrie locale.)

Une politique de "gavage" des marchés d'exportation textiles conduit inévitablement, dans le cas d'une industrie où les prix jouent un tel rôle, au dumping, au subventionnement et à une politique commerciale restrictive. Etant donné que le Japon, la Corée du Sud, Hong Kong et Taiwan, pris ensemble, fournissent à peu près 60 % de nos importations totales en produits textiles et d'habillement, l'ensemble des pays qui sont réellement moins développés se voient exclus du marché.

Aux Etats-Unis, nous avons l'opposé d'une subvention, et cette obligation est plus importante que dans n'importe quel autre pays. Je fais ici allusion aux normes concernant l'environnement, normes très coûteuses qui nous sont imposées par le gouvernement et qui se multiplient, des normes qui, en fait, ne sont pas internationales mais propres aux Etats-Unis et qui, de ce fait, affectent uniquement l'industrie locale. Les normes imposées à l'industrie américaine lui coûtent des milliards de dollars, elles visent à la réduction du bruit et de la poussière dans nos usines, au nettoyage de nos eaux résiduaires, à la découverte de succédanés non-toxiques pour remplacer de nombreux produits chimiques employés actuellement dans l'ennoblissement. Le coût total de toutes ces normes augmente chaque jour et, si ces coûts avaient représenté des subventions étrangères, il y a longtemps que le gouvernement des Etats-Unis aurait imposé d'énormes droits compensatoires. Mais, évidemment, ces normes contribuent simplement à exposer encore plus l'industrie américaine à la concurrence à bas prix de l'étranger.

Après le pétrole, ce sont les textiles qui contribuent le plus au déficit commercial mondial des Etats-Unis. Cette année, le déficit textile dépassera 3,5 milliards de dollars. Nous envions la situation du Royaume-Uni où, l'année dernière, le faible déficit des échanges en produits d'habillement a été compensé par un excédent équivalent dans les échanges en produits textiles.

Notre déficit de la balance commerciale constitue l'une des raisons pour lesquelles nous estimons que, pour le moment, les négociations tarifaires de Genève ne doivent pas porter sur les textiles. L'A.M.F. confère à cette industrie un statut unique dans le commerce mondial. Si nous voulons profiter pleinement de l'AMF et obtenir la stabilité et les garanties grâce auxquelles il est possible de prévoir, et en fait il faut prévoir, dans le monde entier, la modernisation et l'amélioration de notre industrie dans l'intérêt de tous les consommateurs et des travailleurs employés dans nos usines, alors la dernière chose dont cette industrie a besoin, est bien une période de 5 à 10 ans d'incertitude tarifaire. Si, comme certains le prétendent, les réductions tarifaires faites sur les textiles seront finalement peu importantes, de sorte qu'en fait, elles n'affecteront pas nos opérations, je vous demande alors à quoi bon faire subir à l'industrie mondiale cette période d'incertitude inutilement ! Et si, comme je le soupçonne, cela entraîne d'importantes modifications tarifaires au bout d'un certain temps, alors c'est vraiment la dernière chose qu'il nous faut pour amener stabilité, croissance et modernisation à une industrie qui souffre déjà des remous du marché.

Pour ce qui est des Etats-Unis, le Congrès a reconnu la sensibilité unique des produits textiles et d'habillement aux réductions tarifaires, lorsque, dans le Trade Act de 1974, à la section 503, il a précisément exempté du système de préférences généralisé (droit nul) "tous les articles textiles ou d'habillement

A policy of "forced feeding" of textile export markets leads inevitably, in such a price-sensitive industry, to dumping, to subsidization, and to trade restricting responses. Since Japan, South Korea, Hong Kong, and Taiwan, among them, supply about 60 percent of our total textile and apparel imports hence, the truly less developed countries, as a group, are elbowed out of the market.

We have in the United States the largest reverse subsidy of any country. I refer to our proliferating and very costly government-imposed environmental requirements, which are not international requirements but United States requirements and impact thus on the domestic industry alone. There are multibillion dollar requirements upon the U.S. domestic industry now to reduce noise and dust in our plants, to clean up our effluent waters, and to find non-toxic substitutes for many of the chemicals we use today in our finishing process. The total cost of all these requirements grows daily and if those costs represented a foreign subsidy there is no doubt but what enormous countervailing duties would have been imposed by the United States government long before now. As it is, of course, these requirements simply enormously increase the U.S. industry's exposure to low cost competition from abroad.

Second only to oil, textiles account for the largest share of the United States world trade deficit. The textile deficit will exceed \$ 3.5 billion this year. We envy the situation here in the United Kingdom, where last year a small deficit in clothing trade was balanced by a similar surplus in textile trade.

Our trade deficit is one of the reasons why we believe textiles should not be on the tariff table at Geneva at this time. The MFA gives this industry an unique status in world trade. If we are to benefit fully from it and to have the stability and the certainty with which forward planning can, and indeed must be done, all around the world to modernize and improve our industry for the benefit of the consumers of the world and the workers in our plants, then the last thing this industry needs is a period of five to ten years of tariff uncertainty. If, as some people have argued, the tariff reductions eventually made on textiles will be minor, so that they really will not affect our operations, then I say "why put the industry in the world through this period of uncertainty for no result ! If, as I suspect, the result will be substantial tariff changes over a period of time, then I say this is the last thing needed to bring stability, growth, and modernization to an industry already badly impacted by trade jitters.

So far as the United States' situation is concerned, the Congress recognized the unique sensitivity of textile and apparel products to tariff reductions when, in the Trade Act of 1974, in section 503, it specifically exempted from the generalized system of preferences (zero duty treatment) all "textile

couverts par des accords textiles".

C'est, en effet, pour des considérations d'ordre purement technique, que les réductions tarifaires textiles apparaissent sur la "table de négociation du Tokyo-Round". Le Trade Bill américain de 1974 exempté explicitement des réductions tarifaires toutes industries qui, selon l' International Trade Commission, sont affaiblies par les importations. C'est ainsi que les aciers spéciaux, l'électronique, les chaussures, et d'autres articles ont été exemptés. Les textiles, étant aussi considérés comme un "cas spécial", devraient être exemptés de facto. Mais pour l'instant, ils ne le sont pas.

A la fin de la 2ème guerre mondiale, l'Intendant Général de l'Armée U.S. de l'époque avait déclaré qu'après l'acier, c'était les textiles qui avaient joué le rôle le plus important dans ce conflit. Depuis 1945, de nombreux changements, liés, dans une large mesure, à la concurrence des importations, sont survenus dans la mobilisation textile des Etats-Unis. En avril 1973, les laboratoires NATICK de l'armée des Etats-Unis ont publié "The Changing Capability of the Textile Industry to Support National Defense" (Changements dans la faculté de l'industrie textile de soutenir la Défense Nationale). Ce rapport avait été rédigé par le Dr. Stephen J. Kennedy. Le commandant des laboratoires Natick, auteur de la préface, qualifiait le Dr. Kennedy de "principale autorité de l'armée en matière textile depuis 32 ans".

Dans les conclusions-clé du Dr. Kennedy, on lisait in extenso :

"Si une mobilisation à grande échelle s'avérait nécessaire, on se demande sérieusement s'il serait possible de réaliser une conversion suffisamment rapide de cette industrie et des industries qui devraient transformer les textiles en produits finals à l'usage des troupes, pour arriver en un an à une production égale au degré d'utilisation. Comme démontré dans cette étude, de nombreux facteurs défavorables pourraient retarder l'obtention rapide d'un niveau élevé de production donné. Il faut reconnaître que la répétition de ce qu'il s'est passé pendant la guerre de Corée, lorsqu'on ne put produire les quantités nécessaires avant la deuxième année de guerre, est un risque avec lequel il faut compter."

Aujourd'hui, les tarifs semblent avoir peu ou pas d'effet au niveau des importations. — prenez l'exemple de la République Populaire de Chine.

Bien que la République Populaire de Chine ne jouisse pas de la clause de la nation la plus favorisée et que les taux des droits de douane qui lui sont imposés, soient plus élevés, elle est parvenue à pénétrer le marché américain pour certains produits textiles et, cette année, ses importations aux Etats-Unis ont jusqu'à présent augmenté de façon spectaculaire. Soit dit en passant, nous n'avons aucun accord de contingentement avec ce pays.

L'Accord Multifibre étend la couverture globale aux produits de coton, de laine, et aux fibres artificielles et synthétiques. Les accords bilatéraux négociés par les Etats-Unis, au titre de l'AMF, avec nos principaux fournisseurs de produits textiles, sont aussi des accords globaux du point de vue couverte. Cela est nécessaire à cause de l'étroite interdépendance des divers marchés textiles et de la souplesse de nombreuses machines textiles. Ainsi, si l'on essayait de contrôler les importations d'un seul groupe de produits textiles, la concurrence livrée par les importations se déplacerait rapidement vers les produits non contrôlés.

and apparel articles which are subject to textile agreements".

Indeed, it is on a pure technicality that textile tariff reductions are even being put on the "Tokyo Trading Board". The U.S. Trade Bill of 1974 specifically exempts any industries from tariff reductions which have been declared impaired by imports by the International Trade Commission — specialty steel, electronics, shoes, and others have been so exempt. Textiles, being treated also as a "special situation", should de facto be so exempt — But at this point is not !

At the end of world war II the then Quartermaster General of the United States Army stated that textiles had been second only to steel in essentiality during that conflict. Since 1945 many changes, in large measure related to import competition, have occurred in the United States textile mobilization base. In April 1973, the United States Army NATICK Laboratories published the Changing Capability of the Textile Industry to Support National Defense. The report was written by Dr. Stephen J. Kennedy. Dr. Kennedy was described in the foreword written by the Commanding Officer of Natick laboratories as "for the last 32 years -- the army's leading authority on textiles".

Dr. Kennedy's key conclusions bear quoting in full :

"For total textile needs, there can be serious question whether conversion of the industry could be accomplished quickly enough, together with that of the industries which would have to convert textiles into the end items used by troops, to bring production up to usage rate by the end of a year, if large scale mobilization were necessary. As shown in this study, there are numerous unfavourable factors which could delay attainment of a required high level of production quickly. The repetition of what occurred during the Korean war, when quantity production could not be attained until the second year of the war, should be recognized as a potential hazard."

Tariffs today seem to have little or no effect on the level of imports — take the PRC —

At present higher non-most favored nation rates of duty, the Peoples' Republic of China has been able to penetrate the United States market for certain textile products and, so far this year, have increased their imports to the United States dramatically. Incidentally, we have no quota agreement with that country.

The Multifiber Arrangement extends comprehensive coverage to products of cotton, wool, and man-made fiber. United States bilaterals negotiated thereunder with the major suppliers of our textile imports are also comprehensive in coverage. This is necessary because of the close interrelationship of the various textile markets and the flexibility of much textile machinery. Hence, to attempt to control imports of only one group of textile products would result quickly in shifts of import competition to the uncontrolled products.

COMITE TEXTIL

Bulletin 78/5

Voilà les raisons pour lesquelles il est nécessaire que la politique tarifaire pour ces produits soit uniforme et globale. En fait, le but de cette politique devrait être le retrait complet des tarifs concernant le textile et l'habillement des négociations commerciales multilatérales.

Permettez-moi de résumer la position adoptée par mon industrie en ce qui concerne la politique commerciale, position que nous pressons notre gouvernement d'adopter :

1. Pour les raisons exposées ci-dessus, nous estimons que les négociations commerciales multilatérales qui ont lieu pour le moment à Genève, ne devraient porter sur aucun tarif textile et d'habillement.
2. Nous sommes en faveur de l'AMF, auquel nous apportons notre appui, mais, étant donné que l'on évalue le taux de croissance de notre industrie à seulement 1 1/2 % par an pour les 5 années à venir, il ne nous est plus possible d'admettre des taux de croissance composés des importations allant de 4 1/2 à 7 1/2 %. La croissance des importations devrait être limitée à la croissance de notre industrie. Les catégories les plus touchées devraient être ramenées à un pourcentage plus raisonnable de nos marchés.
3. Il faudrait revoir les accords bilatéraux afin de supprimer le report et l'utilisation anticipée de contingents, car ce système a de graves répercussions sur le redressement de notre industrie après des récessions périodiques : les importations font un saut en avant juste après les périodes de récession, annihilant immédiatement la reprise de notre industrie.
4. Le transfert de produits textiles de pays soumis à un contrôle vers les Etats-Unis en passant par des pays non soumis à un contrôle devrait cesser.
5. Le Ministre du Commerce, Monsieur Kreps, a promis une "application stricte" des accords bilatéraux — une telle dérogation aux pratiques d'usage dans le passé serait la bienvenue !
6. Conclure sans tarder des accords textiles bilatéraux avec la République Populaire de Chine et les autres nations dont les exportations vers les Etats-Unis ont déjà dépassé le degré de consultation.
7. Enfin, détailler un plan d'action visant à éliminer des obstacles non tarifaires spécifiques aux exportations textiles.

Comme cela est apparu à l'occasion des accords bilatéraux récemment négociés, le gouvernement des Etats-Unis n'est pas d'accord avec nous en ce qui concerne les reports, l'utilisation anticipée et les changements de catégories; il n'a pas non plus adopté notre recommandation de limiter à 1 an l'utilisation d'un contingent inutilisé. Jusqu'à présent, il n'a pas limité les importations à la croissance de nos marchés intérieurs. En ce qui concerne les tarifs, nous croyons savoir que les Etats-Unis ont déposé sur la table de négociation à Genève une offre très généreuse de réductions pour les produits textiles et d'habillement.

Nous continuons à déployer tous les efforts appropriés pour modifier la politique de notre gouvernement à cet égard.

Merci beaucoup.

For the above reasons tariff policy for these products should be uniform and comprehensive. That policy should be to remove textile and apparel tariffs completely from the multilateral trade negotiations.

Let me summarize my industry's trade policy positions, which we are urging upon our government :

1. For reasons outlined, we believe all textile and apparel tariffs should be exempt from the present round of multilateral trade negotiations at Geneva.
2. We back and support the MFA but with the growth of our textile industry estimated at only 1 1/2 percent annually over the next five years, we can no longer sustain compounded imports of 4 1/2 to 7 1/2 percent. Growth should be limited to the growth of our industry. Heavily impacted categories should be rolled back to a more reasonable percentage of our markets.
3. Bilaterals should be revised to cancel "carry over and carry forward" of quotas which seriously impact on the recovery of our industry from recurrent periods of recession — major jumps in imports occur immediately after recessionary periods, blunting immediately the recovery period within our industry.
4. Transshipment of textile products from controlled countries to the U.S. through uncontrolled countries should be stopped.
5. Secretary Kreps of Commerce has promised "strict implementation" of bilateral agreement — such would be a welcomed departure from past practices !
6. Conclude expeditiously bilateral textile agreements with the Peoples Republic of China and other nations whose exports to the U.S. have already exceeded the consultation point.
7. Finally, detail a plan of action designed to eliminate specific non-tariff barriers on textile exports.

The United States government, as exemplified by recently negotiated bilateral agreements, does not agree with our position with respect to "carry over", "carry forward", and category shifts, nor has it adopted our recommendation with respect to limiting the use in any one year of unused quota. It has not as yet restricted imports to the growth of our domestic markets. With regard to the tariff, it is our understanding that a very generous offer of United States textile and apparel reductions have been laid on the table at Geneva.

We are continuing to exert every proper effort to change our government's policy in these matters.

Thank you very much.

